



# LE COUP D'OEIL DE L'A.M.R.I

LA REVUE DE L'ASSOCIATION DU MASTER RELATIONS INTERNATIONALES  
UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE



© Ludovic Marin / AFP

TRÈVE À  
**GAZA**

PAGE 3

RELATIONS  
**FRANCE-AFRIQUE**

PAGE 18

CRISE HYDRIQUE AU  
**MAROC**

PAGE 36

# L'Édito



## LE COUP D'ŒIL DE L'AMRI 2024-2025

Chers lecteurs chères lectrices,

Au nom des étudiants du master Histoire - Relations internationales de l'Université Catholique de Lille, nous sommes honorés de vous présenter notre revue de géopolitique : Le coup d'œil de l'AMRI (Association du Master Relations Internationales). Fondée en 2021 sous l'impulsion d'étudiants curieux de partager leur intérêt pour les questions internationales. Elle est entièrement rédigée, éditée et mise en page par les élèves du master, et se veut accessible à tous : étudiants comme professeurs, ou amateurs de géopolitique.

Le coup d'œil de l'AMRI c'est quoi ? Tous les mois, une mise en relief sérieuse et approfondie de l'actualité internationale à travers plusieurs articles thématiques, et un dossier se focalisant sur un sujet en particulier. Par une démarche transversale et pluridisciplinaire, nous abordons de multiples sujets : aussi bien géopolitiques qu'économiques, écologiques, sécuritaires ou culturels. Nouvelles routes de la soie en Asie, conflits au Moyen-Orient, transition énergétique en Europe ou encore trafic de drogue en Amérique Latine, nous souhaitons vous proposer un véritable tour d'horizon mondial des grands enjeux de notre époque.

Pour ce 28e numéro, nous avons choisi de consacrer notre dossier à la redéfinition des relations entre la France et l'Afrique. A travers une analyse de la transition du franc CFA à l'eco, de la contestation de l'influence française au Burkina Faso, et du rôle de la France dans la CEDEAO, nous souhaitons montrer comment celles-ci sont en train d'évoluer.

Dans cette édition, vous trouverez également des articles portant sur la trêve entre Israël et le Hamas, la réélection d'Alexandre Loukachenko en Biélorussie, la justice transitionnelle en RDC, la crise hydrique au Maroc, la coopération franco-anglaise sur la route migratoire transmanche, ainsi que sur les relations entre l'Australie et le Timor Leste.

Nous souhaitons rappeler que les opinions émises dans ces articles n'engagent en rien la responsabilité de l'Université Catholique de Lille (UCL) et de l'AMRI. Nous prenons le parti de laisser nos rédacteurs s'exprimer, tant que leurs propos sont justifiés par des sources scientifiques et des exemples concrets.

Au nom du comité de rédaction de la revue, nous vous souhaitons une excellente lecture.

**Rédacteurs en chef**

**MARIN GUILLOU VERNE & ROBIN YAHİ**

# S O M M A I R E

---

**3** GAZA : UNE TRÈVE FRAGILE ALORS QUE TRUMP SUGGÈRE LE DÉPLACEMENT DES PALESTINIENS

*Jasmine Djennane*

**7** BIÉLORUSSIE, LA RÉÉLECTION SANS SURPRISE DE LOUKACHENKO APRÈS L'ÉLECTROCHOC DE 2020

*Julie Leroy*

**13** IMPUNITÉ DES AUTEURS DE CRIMES DE GUERRE EN RDC : L'ÉCHEC DE LA JUSTICE TRANSITIONNELLE

*Ulysse Cordier*

**18** **DOSSIER : VERS UNE REDÉFINITION DES RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET L'AFRIQUE ?**

*Ndeye Aminata Ndiaye, Aboubacar Konate, Moucclin Mambone, Kossi Yves Aziamado*

**33** BIBLIOGRAPHIE DU DOSSIER

**36** CRISE HYDRIQUE AU MAROC : DÉFI MAJEUR DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE POUR LE ROYAUME

*Guillaume Frageul*

**41** LA COOPÉRATION FRANCE-ANGLETERRE SUR LA ROUTE MIGRATOIRE TRANSMANCHE : LES DROITS HUMAINS MIS À L'ÉCHEC

*Julie Pouzol*

**46** ENTRE COOPÉRATION ET TENSIONS : LES RELATIONS COMPLEXES ENTRE LE TIMOR-LESTE ET L'AUSTRALIE

*Alice Lorsin*

**52** REMERCIEMENTS

# GAZA : UNE TRÊVE FRAGILE ALORS QUE TRUMP SUGGÈRE LE DÉPLACEMENT DES PALESTINIENS

RÉDIGÉ PAR JASMINE DJENNANE



Image n°1 : Dans la ville de Gaza, le 24 novembre 2023, alors que le cessez-le-feu temporaire entre Israël et le Hamas est entré en vigueur. © MOHAMMED HAJJAR / AP

Après quinze mois de combats intenses, un cessez-le-feu a été conclu entre Israël et le Hamas sous la médiation du Qatar et des États-Unis. L'accord, obtenu après de longues négociations et signé le 15 janvier, est entré en vigueur le 19 janvier pour une durée initiale de 42 jours. Il prévoit la libération progressive des otages israéliens enlevés lors des attaques du Hamas le 7 octobre 2023, ainsi que celle de plusieurs centaines de prisonniers palestiniens détenus en Israël. Cette trêve doit aussi permettre aux déplacés internes de Gaza de regagner leurs villes et de rétablir l'acheminement de l'aide humanitaire. Cependant, la situation des populations reste extrêmement préoccupante. Le 17 février, le cabinet de sécurité israélien s'est réuni pour évaluer la mise en œuvre de l'accord, tandis que des discussions ont eu lieu en Arabie saoudite sur le projet de Donald Trump concernant l'avenir du territoire palestinien.

## DÉTAILS DES ÉCHANGES

La trêve demeure particulièrement fragile et doit se dérouler en plusieurs étapes. Pendant les 42 premiers jours de l'accord, le Hamas doit libérer 33 otages israéliens, en commençant par les femmes, qu'elles soient civiles ou militaires, ainsi que les enfants et les hommes de plus de 50 ans. Chaque semaine, au moins trois d'entre eux seront relâchés. En échange, Israël s'engage à libérer toutes les femmes palestiniennes ainsi que les jeunes de moins de 19 ans arrêtés depuis le 7 octobre. Le nombre total de prisonniers palestiniens libérés dépendra du nombre d'otages israéliens relâchés, mais il pourrait se situer entre 990 et 1 650 selon Reuters. Le cessez-le-feu et le début de la restitution des otages ayant débuté le dimanche 19 janvier 2025, 90 prisonniers palestiniens (69 femmes et 21 mineurs) ont été libérés en échange de 3 otages israéliennes kidnappées.



Image n°2 : Quatre otages israéliennes libérées saluent la foule depuis une scène à Gaza avant d'être remises à la Croix-Rouge par les combattants du Hamas. © AFP - Omar AL-QATTA

L'accord en place vise à rétablir l'entrée quotidienne de 500 à 600 camions humanitaires, un rythme déjà observé depuis le 19 janvier via le poste-frontière de Kerem Shalom. Pourtant, l'ampleur du défi logistique est considérable : les routes sont endommagées, les infrastructures de stockage limitées, les centres de santé en grande difficulté et les terres agricoles dévastées. Les Nations unies, en collaboration avec le COGAT, chargé des opérations israéliennes dans les territoires, comptent sur le soutien de l'Égypte pour assurer un acheminement régulier de l'aide et faciliter l'arrivée des équipes humanitaires à grande échelle.

## UNE TRÊVE SOUS TENSION

Il est cependant primordial de rappeler qu'il ne s'agit que d'une trêve et non d'un accord de paix. Aucune solution politique durable n'a encore émergé, et les tensions restent vives. Les questions fondamentales à l'origine du conflit, comme la poursuite de la colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, ainsi que le blocus de Gaza, demeurent sans réponse. Le cessez-le-feu actuel, bien que crucial pour éviter une escalade immédiate, ne règle en rien les revendications profondes des deux camps.

Le président américain Donald Trump a récemment proposé un plan controversé visant à déplacer les Palestiniens de la bande de Gaza vers la Jordanie et l'Égypte. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'un projet plus vaste de reconstruction de Gaza sous contrôle américain, impliquant le déplacement de sa population actuelle, en dehors de tout cadre et lois internationales.

Le Premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou, a ordonné l'envoi d'une délégation au Caire afin de discuter de la poursuite de la mise en œuvre de l'accord.

Toutefois, ces discussions se déroulent dans un climat de forte méfiance. Lors d'une conférence de presse après sa rencontre avec le chef de la diplomatie américaine à Jérusalem, le 16 février, Nétanyahou a adopté un ton particulièrement menaçant à l'égard du Hamas. Il a affirmé que la stratégie conjointe avec les États-Unis comprenait des éléments non divulgués au public, avant d'ajouter que « les portes de l'enfer s'ouvriront » si tous les otages ne sont pas libérés, sans exception.

Ces déclarations témoignent de la fragilité extrême du cessez-le-feu et de l'absence de perspectives réelles pour une paix durable. Sur le terrain, des accrochages sporadiques continuent d'alimenter la crainte d'une reprise des hostilités. Le sort des prisonniers palestiniens, les revendications territoriales et la situation humanitaire catastrophique à Gaza sont autant de bombes à retardement qui pourraient faire voler en éclats cette trêve précaire.

Au-delà de l'urgence immédiate, une question essentielle se pose : quel avenir pour la Palestine après la guerre ? Sans un cadre politique clair et des efforts diplomatiques soutenus, le risque est grand de voir cette trêve se briser, laissant place à un nouveau cycle de violences. La communauté internationale, bien que médiateuse, semble impuissante à imposer une issue viable à ce conflit qui s'enlise. La reconstruction, tout comme la stabilité de la région, dépendra de la capacité des acteurs concernés à dépasser la simple logique de rapports de force pour envisager une solution politique réelle et durable.

## UNE RECONSTRUCTION POSSIBLE ?

La reconstruction de Gaza nécessitera plus de 53 milliards de dollars, selon un récent rapport de l'ONU. Avec plus de 60 % des habitations détruites depuis octobre 2023, le secteur du logement sera une priorité majeure. Outre les habitations, les infrastructures essentielles devront être restaurées : les commerces et l'industrie pour relancer l'économie locale, les hôpitaux et centres de santé pour répondre aux besoins médicaux urgents, et l'agriculture afin de garantir la sécurité alimentaire. Les investissements concernent également la protection sociale, les transports pour rétablir la mobilité, ainsi que l'eau et l'assainissement pour assurer l'accès à l'eau potable.

Enfin, 2,6 milliards seront nécessaires pour reconstruire les écoles et permettre aux enfants de Gaza de retrouver le chemin de l'éducation. L'ONU met également en avant un défi majeur : la gestion des décombres, dont une partie contient des engins non explosés, rendant leur enlèvement complexe et coûteux. Cette enclave, qui était déjà miséreuse avant le déclenchement de la guerre le 7 octobre 2023, est un champ de ruines à la suite des bombardements massifs de l'armée israélienne. Selon une estimation de l'ONU, le montant des dégâts atteint quelque 80 milliards de dollars. Plus des deux tiers des bâtiments et des logements ont été rasés.



Image n°3 : Des déplacés passent devant des décombres à Jabalia, dans la bande de Gaza, le 20 janvier 2025, au lendemain du cessez-le-feu entre Israël et le Hamas. © Omar Al-Qattaa / AFP

Mais au-delà des chiffres, la reconstruction de Gaza posera la question de l'avenir de la Palestine après la guerre. Comment garantir un développement économique durable ? Quelles mesures seront mises en place pour éviter qu'une telle destruction ne se reproduise ? La communauté internationale sera-t-elle au rendez-vous pour soutenir un véritable projet de paix et de prospérité ? Si ces investissements sont bien gérés, ils pourraient non seulement permettre la reconstruction, mais aussi poser les bases d'un avenir plus stable, où les Palestiniens auront accès à des emplois, des services publics efficaces et des infrastructures modernes. L'après-guerre pourrait être une opportunité pour repenser Gaza et la Cisjordanie, en développant une économie résiliente, en modernisant l'agriculture grâce à des technologies adaptées et en renforçant les échanges commerciaux avec les pays voisins.

## BIBLIOGRAPHIE

### Articles de presse :

Euronews. (2025, 18 février). *Déplacement des Gazaouis : l'Égypte prépare une contre-proposition au projet de Trump.* Euronews.

France Bleu. (2025). *Quatre otages israéliennes libérées à Gaza par le Hamas ont retrouvé leurs familles en Israël.* France Bleu.

L'Express. (2025). *Israël-Hamas : quelles sont les prochaines étapes du cessez-le-feu à Gaza ?* L'Express.

Le Monde. (2025, 15 février). *Le Hamas libère trois nouveaux otages israéliens alors que le cessez-le-feu est menacé.* Le Monde.

Les Échos. (2025). *Reconstruction de Gaza : la grande inconnue.* Les Échos.

Libération. (2025, 16 février). *Benyamin Netanyahu reçoit le chef de la diplomatie américaine en Israël, fort du soutien total de Donald Trump.* Libération.

Reuters. (2025, 18 février). *Egypt's Sisi to travel to Riyadh for Gaza Arab plan discussion – sources Reuters.*

**Articles scientifiques et institutionnels :**

Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS). (2025). *Gaza : l'urgence humanitaire malgré le cessez-le-feu.* IRIS. <https://www.iris-france.org/gaza-lurgence-humanitaire-malgre-le-cessez-le-feu/>

Toute l'Europe. (2025). *L'Union européennealue unanimement le cessez-le-feu à Gaza. Toute l'Europe.* <https://www.touteurope.eu/l-ue-dans-le-monde/l-union-europeenne-salue-unanimement-le-cessez-le-feu-a-gaza/>

**Radio :**

Radio France – France Culture. (2025, 10 février). *La revue de presse internationale – émission du lundi 10 février 2025* [Podcast]. France Culture.

# BIÉLORUSSIE, LA RÉÉLECTION SANS SURPRISE DE LOUKACHENKO APRÈS L'ÉLECTROCHOC DE 2020

RÉDIGÉ PAR JULIE LEROY



Image n°4 : Alexandre Loukachenko aux urnes pour sa réélection à la tête de la Biélorussie en janvier 2025

© Pavel Bednyakov / AP

Le 26 janvier 2025, la population biélorusse était appelée aux urnes afin d'élire leur chef d'État dans un contexte où l'élection, et notamment l'issue du scrutin, s'est avérée être dépourvue d'enjeux. En effet, Alexandre Loukachenko, ancien agriculteur, membre du Parti communiste et surnommé le « dernier dictateur d'Europe », s'est de nouveau présenté à sa propre succession dans le but de briguer un septième mandat. Élu en 1994 dans un contexte où la population était lasse de la corruption et de voir son niveau de vie chuter de manière drastique après des réformes entreprises au profit de l'économie de marché, Loukachenko n'a plus quitté le pouvoir depuis.

À l'heure actuelle, il est le dirigeant européen disposant de la plus grande longévité (*Le Grand Continent*, 2025), sa réélection avec officiellement 87,6 % des voix n'a surpris personne en raison de sa capacité à éliminer les diverses formes d'opposition qui se dresseraient contre lui. Les manifestations de 2020 ont eu l'effet d'un électrochoc avec une population croissante acquise à la cause de l'opposition, l'obligeant à resserrer la vis en vue de confirmer son contrôle sur l'État.

## L'OMBRE DE LA DÉSTABILISATION DU POUVOIR EN 2020

Les dernières élections présidentielles de 2020 ont provoqué de vives contestations dont l'intensité s'est révélée inédite. Ces manifestations ont eu pour point de départ la remise en cause du résultat du dernier scrutin qui a permis à Loukachenko de remporter ces élections avec près de 80 % des voix. Les habitants sont alors descendus dans la rue, de manière pacifique, afin de montrer leur mécontentement à l'égard d'une élection où de multiples fraudes ont été constatées. En exemple, dès le premier jour de vote anticipé en 2020, pas moins de 2 056 infractions au code électoral ont été constatées par des observateurs indépendants (*Libération*, 2020). Pour autant, les irrégularités lors des élections sont récurrentes et sous-estimées avec certains observateurs qui expriment être ouvertement acquis à la cause du président sortant.

Cette crise électorale de 2020 a déclenché une crise politique entraînant le sursaut de la société civile qui, de prime abord, paraissait dépolitisée. Si ces manifestations ont pour but de dénoncer la fraude électorale, des revendications émanent également en faveur de la démocratie, des libertés, et dans le but de mettre un terme au régime du « dernier dictateur d'Europe ». Malgré le fait qu'elles soit organisées de manière pacifique, Loukachenko va fortement les réprimer. Ce dernier va mobiliser l'OMON et le SOBR qui sont des forces spéciales dédiées à contenir les émeutes, rattachées au ministère de l'Intérieur (*Courrier International*, 2025).

Les manifestants seront traqués sans relâche, et les forces de l'ordre n'hésiteront pas à les frapper et à faire usage de grenades pour réprimer les contestations. De plus, le président va les discréditer en mettant en exergue le fait que ces personnes représentent « dix pour cent de la population et sont alcooliques ou toxicomanes ». Enfin, sur le long terme, certains manifestants se verront interdire l'accès à certains emplois.

## UNE OPPOSITION MUSELÉE

Suite aux manifestations, 65 000 personnes seront arrêtées, puis emprisonnés voire contraints à l'exil. L'exemple le plus parlant de ces milliers d'exils politiques est celui de la cheffe de file de l'opposition : Svetlana Tikhanovskaia, opposante à Loukachenko lors des présidentielles de 2020, qui mène désormais une résistance à l'étranger. Loukachenko a été surpris par l'influence de la candidate de l'opposition, et par l'adhésion populaire qu'elle a su entraîner. Il a accepté sa candidature avec des propos misogynes selon lesquels : « une femme ne peut pas remporter une élection ». Figure majeure des manifestations, elle aussi s'est vue réduite au silence et a été forcée de s'exiler en Lituanie en raison d'actions que le régime biélorusse considère comme « portant atteinte à la sécurité nationale » (*Euronews*, 2021).



Image n°5 : Svetlana Tikhanovskaia, le visage de l'opposition, désormais contrainte à l'exil © AP Photo/Sergei Grits

À l'instar de cette figure politique majeure de l'opposition, de nombreux Biélorusses ont été contraints à l'exil depuis 2020. L'ONG *Viasna* de défense des droits humains en dénombre 500 000, avec la fuite vers des pays comme la Lituanie ou encore la Pologne. Également, environ 1 300 individus ont été faits prisonniers politiques lors de ces contestations, avec des conditions de détention dans lesquelles ils ne peuvent avoir droit à un avocat ni même la possibilité d'entretenir des contacts avec leur entourage. En exemple, Sergueï Tsikhanovski a été emprisonné durant la campagne présidentielle de 2020, puis condamné à 18 ans de prison en 2021 au motif d'avoir fomenté les émeutes et pour incitation à la haine sociale. Loukachenko qualifie ses opposants de « criminels » et considère selon ses dires, vouloir offrir un choix démocratique à savoir l'exil, la prison ou se repentir. Cette dernière option consiste en une demande de pardon, celle-ci doit être écrite, motivée, en reconnaissant qu'ils ont eu tort de prendre part à ces manifestations puis attendre le passage en commission de cette demande afin qu'elle fasse l'objet d'un examen. Face à la coercition menée par le régime, l'opposition est désormais muselée dans une société où la résignation est de mise.

## UN PAYS TOMBÉ DANS LE GIRON DE LA RUSSIE

Suite à ces manifestations ayant eu lieu en 2020, le pouvoir de Loukachenko et sa légitimité à diriger le pays ont été fortement remis en cause. Affaibli par des manifestations sans précédent dans l'histoire contemporaine de la Biélorussie, le chef d'État a choisi de se tourner vers Vladimir Poutine. Ce revirement de situation va constituer un tournant pour le pays. Alors que Loukachenko adoptait, jusqu'alors, une posture en apparence neutre à l'égard du conflit ukrainien, il va engendrer un tournant majeur dans son pays. En 2014, dans un but de maintenir cette façade d'impartialité entre le continent européen et la Russie, il était même allé jusqu'à accueillir les négociations entre les dirigeants russe, français et allemand suite à l'occupation par Poutine du Donbass et de la Crimée en Ukraine (*France Culture*, 2025). Vue d'un mauvais œil par la Russie, cette neutralité relative était en revanche acceptée dans le camp occidental. Depuis lors, la situation a évolué et l'appui de Vladimir Poutine a apporté une aide précieuse à Loukachenko pour se maintenir au pouvoir, tout en servant les intérêts de Moscou.

La Biélorussie est un pays à la position stratégique, servant de zone tampon entre l'Occident et la Russie, qui dispose de nombreuses frontières. Cela confère un rôle d'avant-poste à la Russie dans le conflit russo-ukrainien. De cette manière, Poutine en a profité pour acheminer des moyens logistiques nécessaires aux troupes russes pour envahir l'Ukraine en 2022, et y déployer des armes nucléaires dites « tactiques » en 2023. Ainsi, la contestation du pouvoir en Biélorussie survenue en 2020 et le soutien apporté par Vladimir Poutine, ont eu pour conséquence d'en faire un « satellite du Kremlin » (Shraibman dans *Le Monde*, 2023).

## CRÉER LES CONDITIONS DE SA RÉÉLECTION

La remise en cause du résultat de l'élection présidentielle de 2020 a eu pour conséquence l'affaiblissement du dirigeant biélorusse. Des mesures particulières ont été appliquées pour le scrutin de 2025. Des actions ont été menées en amont pour assurer sa réélection et éviter de nouveaux troubles politiques. De plus, en décembre 2024, de nombreuses personnes, militants ou simples donateurs à des groupes d'opposition, ont été obligées de signer préventivement des documents en vue de ne pas participer à d'éventuelles manifestations non autorisées.

Par ailleurs, Loukachenko a décidé d'avancer la date de cette élection pour éviter que l'opposition s'organise. En effet, son mandat, ne devait prendre fin qu'à l'été 2025. Comme l'explique Valery Karbalevich, analyste politique, avancer cette élection est « une tentative calculée visant à dissuader les manifestants de descendre dans la rue pour protester contre les résultats des élections ». En effet, au mois de janvier la Biélorussie est en proie à un froid glacial et l'avancée de l'élection s'avère être un stratagème dans le but de prévenir au maximum tout risque de nouvelles manifestations. D'autres stratégies se sont développées contre l'opposition. Le régime a récemment diffusé une vidéo créée par l'intelligence artificielle où Svetlana Tikhanovskaia annonce se retirer de son poste de dirigeante en exil, une vidéo fausse dans le but de la discréditer la principale opposante au régime. Loukachenko a également promulgué un texte de loi le 4 janvier 2024, qui stipule que les dirigeants de l'opposition ne peuvent être candidat à l'élection s'ils résident à l'étranger. Des conditions sont désormais requises à savoir : vivre dans le pays depuis au moins 20 ans et ne jamais avoir eu de permis de séjour dans un pays étranger.

Des stratégies ont ainsi été mises en œuvre afin que les élections puissent se dérouler sans que la légitimité de Loukachenko ne soit remise en cause.

## QUELLE CONCURRENCE LORS DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2025 ?

Lors de cette dernière élection présidentielle de janvier 2025, cinq candidats s'y sont présentés, dont Loukachenko. Les quatre autres candidats ont reçu l'autorisation de se présenter mais la compétition électorale est invisible, dans la mesure où tous lui sont fidèles et lui ont apporté leur soutien de manière publique.

Le chef du Parti libéral-démocrate, Oleg Gaidukevich, a ainsi été autorisé à se présenter. Ensuite, Hanna Kanapatskaya, qui se considère comme « seule alternative démocratique à Loukachenko », mais qui n'est pas réellement une cheffe de l'opposition. Également, Sergueï Syrankov (arrivé en deuxième position), candidat du Parti Communiste, qui se présente comme n'étant « pas contre Loukachenko mais avec lui », et enfin Alexandre Khizhnyak, chef du Parti Républicain du travail et de la justice. Les quatre autres candidats ont obtenu des résultats relativement faibles, compris entre un et quatre pour cent. La victoire écrasante de Loukachenko s'explique de diverses manières.



Image n°6 : Des résultats provisoires mais déjà une victoire écrasante de Loukachenko. © Reuters

Tout d'abord, même si le taux de participation s'élève à 85,7 %, aucun observateur indépendant n'a pu être présent dans les bureaux de votes ou lors du dépouillement des urnes (*Le Monde*, 2025).

Par ailleurs, les personnes nées dans les années 1990 n'ont connu que lui comme dirigeant et n'arrivent pas à visualiser une autre personne que lui au pouvoir.

À Gomel, deuxième plus grande ville du pays, aucune affiche des divers candidats n'est visible et aucune distribution de tracts n'a été effectuée. Certaines personnes sont résignées et constatent que la situation du pays ne changera pas puisque leur vote n'a aucune conséquence. Ensuite, sur une population de 9 millions d'habitants comprenant 6,8 millions électeurs, près de 500 000 personnes sont exilées, les empêchant de voter. Enfin, les rideaux ont été ôtés des urnes et les votants ont été interdits de prendre en photo leurs bulletins de vote, pratique lancée en 2020 par l'opposition dans le but de compliquer la tâche des autorités dans la falsification des votes.

Les conditions désastreuses de ces élections et le résultat sans appel pour Loukachenko ont provoqué de nombreuses réactions à l'international. Kaja Kallas, cheffe de la diplomatie européenne, a qualifié cette élection de « mascarade » et ne reconnaît pas la légitimité du président. Quant à Svetlana Tikhanovskaia, elle dénonce la « mise en scène de l'élection » et appelle à « attendre le moment opportun pour des changements dans le pays, que le moment viendra et les gens doivent être prêts à agir » (*Courrier International*, 2025).

En conclusion, la réélection de Loukachenko n'a pas été une réelle surprise, et même si les manifestations de 2020 laissaient espérer un changement au pouvoir, le soutien de Vladimir Poutine a permis à Loukachenko de maintenir la répression. Avec la suppression de la limitation du nombre de mandats en 2004, Loukachenko pourra encore se présenter autant de fois qu'il le souhaite.

À diverses reprises, il a déclaré qu'il ne s'accrocherait pas au pouvoir mais énonce toutefois la possibilité de se présenter lors de la prochaine élection qui aura lieu en 2030. Aucune personne n'est pressentie de manière évidente pour lui succéder. Tout le paradoxe réside dans le fait que Loukachenko est un homme qui supprime toutes formes d'opposition, alors même qu'il a déclaré vouloir « transmettre tranquillement le pouvoir et calmement à la nouvelle génération ». Ces déclarations contrastent avec la coercition exercée à l'encontre de l'opposition, une opposition uniquement symbolique désormais, réduite au silence face aux démonstrations de force du pouvoir en place.

## BIBLIOGRAPHIE

### Articles scientifiques :

Gille-Belova, O. (2021). La Biélorussie à l'épreuve de la crise politique Faiblesses du régime fort. Dans De Montbrial, T. et David, D. (dir.), Ramses 2022 Au-delà du Covid. pp170 -173. Institut français des relations internationales.  
<https://doi.org/10.3917/dunod.colle.2022.01.0170>

Hervouet, R. (2022) . Mouvement démocratique et répression autoritaire en Biélorussie. Études, Septembre(9), pp.19-30.  
<https://doi.org/10.3917/etu.4296.0019>

Tétart, F., Mounier, P., Cartographie Boissière, A. (2021). La Biélorussie sur le chemin de la démocratie ? Atlas de l'Europe Un continent dans tous ses états. pp. 72 -73. Autrement. <https://shs.cairn.info/atlas-de-l-europe-un-continent-dans-tous-ses-etats--9782746761711-page-72?lang=fr>.

## Articles de presse :

Alexandre Loukachenko réélu pour un septième mandat en Biélorussie, lors d'un scrutin qualifié de « mascarade » par l'Union européenne. (26 janvier 2025). *Le Monde*. Alexandre Loukachenko réélu pour un septième mandat en Biélorussie, lors d'un scrutin qualifié de « mascarade » par l'Union européenne

Au Bélarus, Loukachenko triomphera aujourd'hui dans une élection présidentielle fabriquée. (26 janvier 2025). *Le Grand Continent*. Au Bélarus, Alexandre Loukachenko triomphera aujourd'hui dans une élection présidentielle fabriquée | Le Grand Continent

Becchio, A. (2025). Biélorussie: un «simulacre d'élection» dans un pays avec «des milliers de prisonniers politiques». *RFI*. Biélorussie: un «simulacre d'élection» dans un pays avec «des milliers de prisonniers politiques»

Bienvenu, H. (2025). En Biélorussie, un scrutin factice dans un pays verrouillé. *Le Monde*. En Biélorussie, un scrutin factice dans un pays verrouillé

Blackburn, G. (2025). Après avoir voté, Loukachenko a qualifié le Bélarus de "démocratie brutale". *Euronews*. Après avoir voté, Loukachenko a qualifié le Bélarus de "démocratie brutale"

Didelot, N. (2020). En Biélorussie, premiers votes et premières fraudes. *Libération*. En Biélorussie, premiers votes et premières fraudes

D'istria, T. (2020). En Biélorussie, l'opposition lance une grève générale pour paralyser le pays et provoquer un choc économique. *Le Monde*. En Biélorussie, l'opposition lance une grève générale pour paralyser le pays et provoquer un choc économique

Khatsenkova, S. (2020). Biélorussie : Svetlana Tikhanovskaïa, l'héroïne malgré elle qui défie le «dernier dictateur d'Europe». *Le Parisien*. Biélorussie : Svetlana Tikhanovskaïa, l'héroïne malgré elle qui défie le «dernier dictateur d'Europe»

La cheffe de l'opposition bélarusse attend le moment "opportun" (10 janvier 2025). *Courrier International*. La cheffe de l'opposition bélarusse attend le moment "opportun"

Liabot, J-P. (2024). Biélorussie : une élection présidentielle fixée au 26 janvier 2025. *Euronews*. Bélarus : une élection présidentielle fixée au 26 janvier 2025

Magnenou , F. (2020). "Les militaires les ont mis face contre terre, pendant quatre heures, pour qu'ils 'sentent la patrie'" : des opposantes racontent la torture en Biélorussie. *Franceinfo*. "Les militaires les ont mis face contre terre, pendant quatre heures, pour qu'ils 'sentent la patrie'" : des opposantes racontent la torture en Biélorussie

Présidentielle. En Biélorussie, à force de répression, Loukachenko a réduit l'opposition à un silence absolu. (26 janvier 2025). *Courrier International*. En Biélorussie, à force de répression, Loukachenko a réduit l'opposition à un silence absolu

Répression. En Biélorussie, le mari de Svetlana Tikhanovskaïa condamné à dix-huit ans de colonie pénitentiaire. (14 décembre 2021). *Courrier International*. En Biélorussie, le mari de Svetlana Tikhanovskaïa condamné à dix-huit ans de colonie pénitentiaire

Teillard, N. (2025). Présidentielle en Biélorussie : aligné sur Moscou, Alexandre Loukachenko vise un septième mandat. *Franceinfo*. [Présidentielle en Biélorussie : aligné sur Moscou, Alexandre Loukachenko vise un septième mandat](#)

Vincent, F. (2023). La Biélorussie, terre d'exil des mercenaires du Groupe Wagner et satellite de la Russie. *Le Monde*. [La Biélorussie, terre d'exil des mercenaires du Groupe Wagner et satellite de la Russie](#)

Vincent, F. (2025). En Biélorussie, l'autocrate Alexandre Loukachenko s'octroie une victoire écrasante à la présidentielle. *Le Monde*. [En Biélorussie, l'autocrate Alexandre Loukachenko s'octroie une victoire écrasante à la présidentielle](#)

#### **Podcasts :**

Shukan, I. [FRANCE INTER].(2020). En Biélorussie, la contestation du pouvoir se poursuit malgré la répression. *RadioFrance*. [En Biélorussie, la contestation du pouvoir se poursuit malgré la répression | France Inter](#)

Teurtrie, D. [FRANCE CULTURE].(2025). Election présidentielle en Biélorussie : le nouveau coup de force d'Alexandre Loukachenko. *RadioFrance*. [Élection présidentielle en Biélorussie : le nouveau coup de force d'Alexandre Loukachenko | France Culture](#)

# IMPUNITÉ DES AUTEURS DE CRIMES DE GUERRE EN RDC : L'ÉCHEC DE LA JUSTICE TRANSITIONNELLE

RÉDIGÉ PAR ULYSSE CORDIER



Image n°7 : Une patrouille des FARDC à Minova, le 26 novembre 2012. © Goman Tomasevic / Reuters

Denis Mukwege, médecin gynécologue s'exprimant à l'occasion de la remise de son prix Nobel de la paix en 2018 à Oslo : « Je viens d'un des pays les plus riches de la planète. Pourtant, le peuple de mon pays est parmi les plus pauvres du monde ».

La récente prise de Goma par les miliciens du Mouvement du 23 mars démontre les difficultés du gouvernement central de la République démocratique du Congo à assurer le contrôle de l'est de son territoire. Les nombreuses preuves accumulées sur l'implication active du Rwanda dans le conflit par l'intermédiaire d'un soutien logistique et matériel aux rebelles du M23 rendent compte de l'internationalisation du conflit. Au-delà du fait d'actualité se cachent bien d'autres enjeux, qui contribuent à la délégitimation de l'État congolais et à un éloignement des perspectives de paix.

Au cours des trente dernières années, l'est du Congo a été marqué par des troubles sécuritaires. Quatre régions sont particulièrement touchées : le Katanga, le Sud-Kivu, le Nord-Kivu et l'Ituri.

Ces régions sont particulièrement riches en minéraux rares nécessaires à la fabrication de composants électroniques, des ressources éminemment stratégiques pour l'ensemble des acteurs du marché des hautes technologies. Au point que dès le XIXème siècle, le géologue belge Jules Cornet qualifie l'est du Congo de « scandale géologique ».

Les violences perpétrées par les milices et les armées nationales depuis 1996 sont très bien documentées par de nombreux rapports d'experts mandatés par le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations-Unies. Néanmoins, malgré l'émission de plusieurs mandats d'arrêt par la Cour Pénal International, les coupables d'exactions sont difficilement mis en cause par la justice congolaise. En effet, nombreux auteurs d'exactions ont été intégrés à l'armée nationale congolaise ou ont entamé une reconversion dans la politique. Cet article propose d'analyser le processus de réintégration des criminels de guerre en République démocratique du Congo, ainsi que la défaillance de la justice transitionnelle mise en place par la communauté internationale pour condamner les auteurs de crimes. Dans le même temps, il cherche à déterminer quelles propositions sont mises en avant pour construire et maintenir la paix dans une société marquée par la violence extrême.

# UN PAYS MARQUÉ PAR UNE VIOLENCE EXTRÊME DEPUIS 1996

Dans un premier temps, il faut revenir sur le contexte sécuritaire dégradé de la région des Grands Lacs depuis 1994. Une des clés de compréhension de la situation dans l'est du Congo est le génocide des Tutsis au Rwanda, en 1994. Ce premier évènement constitue l'acte fondateur de la cristallisation des violences ethniques dans la région. Les deux guerres du Congo (1996-1997 puis 1998-2003) trouvent leur origine dans les massacres au Rwanda qui ont déstabilisé la région. Ces deux guerres régionales ont vu s'affronter l'ensemble des voisins du Congo : le Rwanda, l'Angola, l'Ouganda et le Burundi.

Mais les racines de la crise se trouvent également dans la gestion politique du Congo-Kinshasa. De la dictature de Mobutu Sesse Soko (1965-1997) au chef de la rébellion (AFDL) Laurent-Désiré Kabila (1997-2001), le pays est passé d'un dirigeant autoritaire à un rebelle à la tête d'un mouvement démocratique et réformateur. Ce nouvel État s'avère pourtant fortement handicapé par une corruption renouvelée, un autoritarisme fort et l'abandon des promesses de démocratisation. En août 1998, l'alliance qu'avait réussi à fédérer Kabila autour de lui se délite, tous les membres ethniquement tutsis quittent alors le gouvernement, l'entreprise de centralisation de l'État s'aliène les minorités de l'est. Considéré comme une marionnette de Kigali, Kabila voit l'Ouganda et le Rwanda se retourner contre lui, ce qui marque l'élément déclencheur de la deuxième guerre du Congo.

Ces deux conflits entraînent une crise humanitaire très grave, marquée par des combats, la peur des exactions, et de fortes migrations sur l'ensemble du territoire. Dans l'est du Congo, de nombreux camps de déplacés sont érigés, et bientôt surpeuplés par l'afflux de réfugiés, provoquant des famines et des crises sanitaires<sup>1</sup> dévastatrices. Cette crise humanitaire déstabilise durablement l'agriculture et les structures économiques locales, en plus d'alimenter les conflits fonciers entre les communautés d'éleveurs et d'agriculteurs. La violence extrême des armées provoque un processus de milicisation des communautés de la société congolaise. Chaque communauté se dote d'une milice pour défendre ses intérêts et repousser d'éventuelles attaques de factions opposées.

Le recours au viol de masse par les combattants des diverses factions comme arme psychologique, a laissé d'importantes séquelles physiques et psychiques, et ce depuis plus de 30 ans, déstabilisant en profondeur les communautés.

L'un des points clés des trente dernières années de conflits est la question des ressources minières de la RDC. Comme précédemment évoqué, les régions de l'est sont particulièrement riches en minéraux rares. Au cours des affrontements passés et présents, les belligérants ont toujours accordé une grande importance au contrôle des ressources minières afin de financer leur matériel et leur armement. Un processus de paix régional, le processus de Luanda, avait pourtant été entamé en 2002, avec la signature d'un traité de paix et d'un cessez-le-feu entre l'ensemble des belligérants.

## UNE INTERVENTION DES NATIONS-UNIES POUR MAINTENIR LA PAIX

En réponse aux violences persistantes dans l'est de la République démocratique du Congo, l'Organisation des Nations unies a pris la décision d'initier une opération de maintien de la paix, désignée sous le nom de Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Cette initiative s'inscrit dans la continuité du projet *Mapping*, initié en 2008, qui vise à établir une justice transitionnelle pour juger les crimes de guerre perpétrés entre 1993 et 2003.

Le projet *Mapping* a été lancé par le secrétaire général des Nations-Unies le 8 mai 2007. Il se donne trois objectifs : réaliser un inventaire des violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme commises en RDC entre mars 1993 et juin 2003; évaluer la performance du système de justice congolais à condamner les violations des droits de l'homme; et enfin appuyer le gouvernement congolais dans la mise en place du processus de justice transitionnelle pour traiter les cas de violations.

Le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme de l'Organisation des Nations-Unies est chargé quant à lui de se rendre sur place à partir de juillet 2008 pour effectuer un travail d'investigation en collaboration avec les autorités congolaises.

Selon Fabrice Hourquebie, le concept de « justice transitionnelle » désigne le redéploiement des formes de la justice étatique en plusieurs institutions capables de répondre aux défis massifs de la reconstruction d'un pays. Ce phénomène se produit en cas de guerre ou de tensions inter-religieuses ou inter-ethniques, dans une temporalité qui varie selon la crise. Une grande diversité d'institutions (tribunaux nationaux, internationaux ou internationalisés, mais aussi commissions de vérité, commissions d'enquête, fonds d'indemnisation...) peut être mobilisée simultanément dans des contextes géopolitiques variés.

Le processus de justice transitionnelle s'articule autour de six points qui permettent l'amélioration de la situation sécuritaire et de remplir son objectif principal : la non-reproduction des facteurs qui ont permis les violations des droits humains en RDC. Ces derniers sont les suivants : la transformation des mécanismes judiciaires, la création d'une commission de vérité et de réconciliation, la mise en place de réparations pour les victimes et leurs familles, des réformes politiques, la mise en place du *vetting* et la traduction des coupables devant la Cour pénale internationale.

Mais la nature autoritaire du régime en RDC à empêcher la mise en place des résolutions du projet Mapping, laissant les auteurs de crimes de guerre impunis. Il persiste alors un profond sentiment d'impuissance chez les citoyens congolais vis-à-vis du gouvernement.

L'étendue des violations des droits humains sur la période 1993-2003 est immense, si bien qu'aucune juridiction ne serait en mesure de juger l'ensemble des cas. La commission a proposé d'effectuer des choix, jugé seulement les plus « responsables ». La valeur symbolique de ces procès aurait pu apaiser les tensions par un acte fort de communication de la part du gouvernement congolais. Or, peu de responsables ont été condamnés devant la justice internationale, en raison du défaut d'application d'un autre principe primordial de la justice transitionnelle : le *vetting*.

Le *vetting* est un des mécanismes de la justice transitionnelle. Il consiste à épurer l'ensemble des services de sécurité (police, armée, justice, renseignements) d'un État des individus étant impliqués dans des violations de droits humains.

Le rapport met en évidence que de nombreux auteurs de violations des droits humains se trouvent dans des institutions étatiques. La pacification de la société congolaise et la lutte contre l'impunité est donc fortement empêchée. Pourtant de nombreux anciens génocidaires hutus furent intégrés à l'armée congolaise lors de la deuxième guerre du Congo. Nombreux furent aussi intégrés aux institutions politiques locales. Le non règlement des responsabilités sur le plan juridique a occasionné un conflit mémoriel qui constitue le terreau de violences visibles aujourd'hui.

Le système judiciaire de la RDC est confronté à un défi majeur en matière de ressources financières. La persistance et la systématisation des violences exigent une expertise approfondie de la part des tribunaux, ce qui souligne un besoin urgent de renforcer les infrastructures judiciaires. Dans ce contexte, l'assistance des Nations unies peut jouer un rôle crucial en apportant un soutien logistique et en mettant en place un système judiciaire mixte. Les obstacles majeurs à surmonter concernent l'impartialité et l'indépendance des juridictions, le financement de celles-ci, ainsi que la prise en compte intégrale des violences perpétrées à l'encontre des victimes. En outre, la responsabilité des supérieurs hiérarchiques pour les actions de leurs subordonnés et l'invalidité de la loi d'amnistie doivent être soulignées.

Malgré une tentative de réforme de la justice congolaise et l'établissement d'une Commission Vérité et Réconciliation (CVR) par les accords de paix de Prétoria en 2002, l'impunité des auteurs de violations semble persister selon un rapport de l'ONG *Amnesty International*.



Image n°8 : Corneille Nangaa, ancien président de la Commission électorale nationale indépendante pour les élections de 2018. © NFOS 27

# EVOLUTION DE LA SITUATION ET ÉCHEC DE LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ

Au centre de l'image, Corneille Nangaa, ancien président de la Commission électorale nationale indépendante pour les élections de 2018, proche de l'actuel président Félix Tshisekedi, aujourd'hui chef du mouvement rebelle « Alliance Fleuve Congo » qui compte parmi ses rangs le Mouvement du 23 mars. Nangaa en tant que membre de la rébellion il a cautionné les crimes commis par les forces armées nationales, et depuis son ralliement celle des groupes armés. Il est d'ailleurs poursuivi par la justice congolaise à la cour militaire de Kinshasa pour crimes contre l'humanité et a été condamné à la peine de mort par contumace. Cet exemple illustre l'impunité qui règne dans les deux camps, et donc l'échec de la justice transitionnelle.

En effet, selon François Polet dans Congo (RDC) reproduction des prédateurs (2024) « les guerres dans l'Est doivent être ré-inscrites dans une économie politique prédatrice plus large, dont le personnel politico-militaire congolais est le principal acteur qui produit de l'injustice, des tensions et de la souffrance sociale sur l'ensemble du territoire ».

La résurgence des hostilités entre l'armée congolaise et le M23, un mouvement armé soutenu par le Rwanda de Paul Kagame, marque un tournant significatif dans le conflit en cours. Cette escalade, illustrée par la récente prise de la ville de Goma le 5 février 2025, a conduit le gouvernement central de Kinshasa à rejeter toute négociation directe avec les éléments qualifiés de « terroristes ». En réponse à cette situation, une conférence d'urgence de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), sous la présidence du président kényan William Ruto, s'est tenue à Dar es Salaam, en Tanzanie.

Cependant, malgré cette initiative, les présidents rwandais et congolais ont refusé de participer à des négociations directes, rendant l'instauration d'un accord de paix entre les deux parties extrêmement difficiles. En effet, les intérêts divergents des deux parties et les points de discorde qui entravent les pourparlers sont bien documentés.

Malgré les rapports confirmant le soutien de Kagame aux rebelles du M23, le Rwanda ne l'a pas encore officiellement reconnu, ce qui agace le président Tshisekedi, qui refuse même de reconnaître le groupe rebelle comme un acteur des négociations.

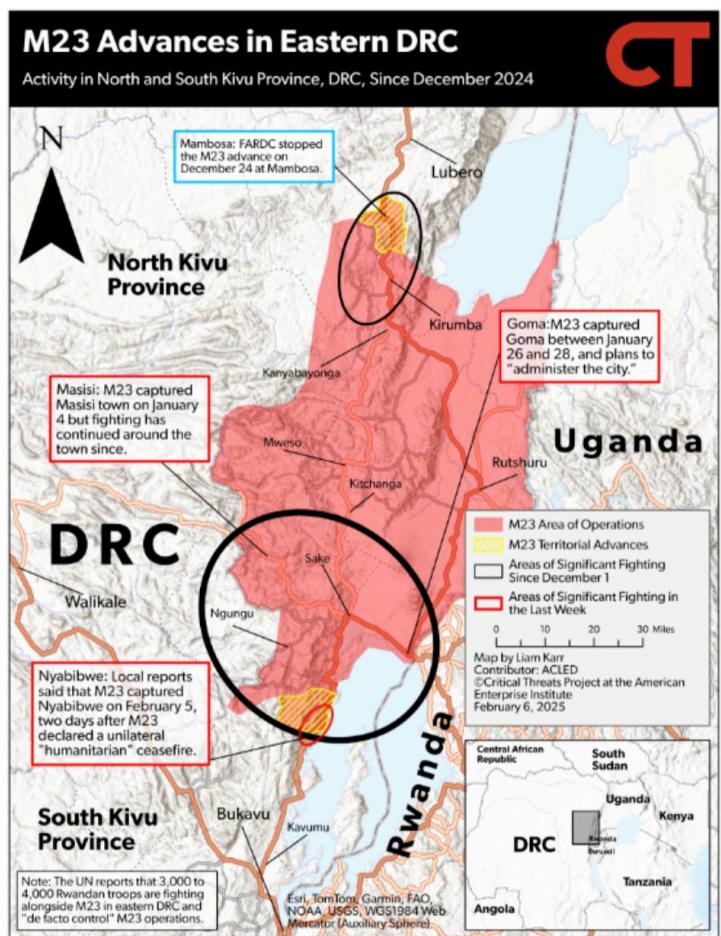


Figure n°1 : Armed Conflict Location and Event Data, février 2024.  
© Institute for the Study of War, Liam Karr

Les avancées territoriales récentes du M23 à Goma placent le président congolais dans une posture de négociation délicate, ce qui pourrait expliquer sa réticence à conclure un accord de paix. Cette dynamique illustre l'approche maximaliste de chaque partie au conflit de l'est de la RDC depuis trois décennies. L'intransigeance des parties, qui entre en contradiction avec le consensus essentiel à l'établissement de la paix, constitue l'un des facteurs qui alimentent ce conflit. Les milices et les armées continuent de perpétrer des exactions sur les populations. Dans ce contexte, la justice transitionnelle mise en place conjointement par l'État congolais et les Nations unies avec pour objectif de condamner les auteurs des crimes de guerre apparaît comme insuffisante pour empêcher de nouvelles violations des droits humains, toujours systématique et quotidienne en RDC.

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages :

Crettiez, X. et Duclos, N. (2021). Les violences politiques Débats, diversité, dynamiques. <https://doi-org.ezproxy.univ-catholille.fr/10.3917/arco.crett.2021.01>.

Hatto, R. (2015). Le maintien de la paix L'ONU en action. <https://doi-org.ezproxy.univ-catholille.fr/10.3917/arco.hatto.2015.01>.

Polet, F. (2024). Congo (RDC) reproduction des prédations Points de vue du Sud. (2). Éditions Syllepse. <https://doi-org.ezproxy.univ-catholille.fr/10.3917/syll.cetri.2024.02>.

### Articles scientifiques :

Claverie, É. (2018) . Les combattants, les fétiches et le prétoire Le procès de Germain Katanga devant la Cour pénale internationale. *Cahiers d'études africaines*, n°231-232(3),699-735. <https://doi-org.ezproxy.univ-catholille.fr/10.4000/etudesafricaines.22374>.

Hourquebie, F. (2015) . La justice transitionnelle : enjeux et expériences. *Les Cahiers de la Justice*, N° 3(3), 319-320.

Torrellio, L. (2022) . République démocratique du Congo : les prémisses de la transformation d'un système économique. *République démocratique du Congo : les prémisses de la transformation d'un système économique*. ( p. 1 -39). Éditions AFD. <https://shs-cairn-info.ezproxy.univ-catholille.fr/macrodev--1000000149000-page-1?lang=fr>.

### Rapports gouvernementaux :

Communiqué de presse d'Amnesty International sur la Commission Vérité et Réconciliation, 25 février 2004. <https://www.amnesty.org/en/wp-content/uploads/sites/8/2021/09/afr620052004fr.pdf>

Rapport du Projet Mapping concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République démocratique du Congo, août 2010 <https://www.mapping-report.org/fr/resume-executif/formulation-doptions-mecanismes-de-justice-transitionnelle/>.

### Sitographie :

En RDC, faire d'un procès un exemple de lutte contre l'impunité. (2023, 29 décembre). ONU Info. <https://news.un.org/fr/story/2023/12/1141922>

Institute for the Study of War. (s. d.). Institute For The Study Of War.

<https://www.understandingwar.org/backgrounder/africa-file-february-6-2025-m23-unilateral-ceasefire-saf-closes-khartoum-us-airstrikes>

Quand l'étau se resserre : Les avoirs de Corneille Nangaa gelés par le Trésor américain (2024, 26 juillet). Infos27. Infos27. <https://infos27.cd/2024/07/26/quand-letau-se-resserre-les-avoirs-de-corneille-nangaa-geles-par-le-tresor-americain/>

# DOSSIER

VERS UNE REDÉFINITION DES RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET L'AFRIQUE ?

## SOMMAIRE

**19** INTRODUCTION

*Kossi Yves Aziamado*

**20** LE BURKINA-FASO :  
LABORATOIRE D'UNE  
NOUVELLE CONTESTATION  
DE LA FRANCE-AFRIQUE ?

*Moucclin Nambone*

**23** LA FRANCE ET SON RÔLE  
DANS LES ORGANISATIONS  
RÉGIONALES AFRICAINES :  
LE CAS DE LA CEDEAO

*Aboubacar Konate*

**27** LA TRANSITION DU FRANC  
CFA À L'ECO : UNE RUPTURE  
INACHEVÉE DANS LES  
RELATIONS FRANCE-  
AFRIQUE

*Ndeye Aminata Ndiaye*

**32** CONCLUSION

*Kossi Yves Aziamado*



# Introduction

RÉDIGÉE PAR KOSSI YVES AZIAMADO

« L'Afrique n'est plus le pré carré de la France. », cette phrase, devenue récurrente dans les discours et les débats géopolitiques, illustre un basculement profond dans les relations franco-africaines. Depuis la fin de la colonisation, la France a maintenu une influence stratégique sur plusieurs pays du continent, notamment à travers des alliances politiques, militaires et économiques regroupées sous l'appellation controversée de Françafrique. Pourtant, cette domination historique semble aujourd'hui contestée par une nouvelle dynamique portée par des États africains cherchant à s'émanciper de leur ancienne puissance coloniale.

Parmi ces États, le Burkina Faso incarne aujourd'hui un cas emblématique de cette rupture. Depuis les coups d'État successifs de 2022, le pays a entrepris un virage stratégique marqué par un rejet de la présence française, tant sur le plan militaire qu'économique. L'expulsion des troupes françaises, la dénonciation d'accords de coopération, et le rapprochement avec de nouveaux partenaires comme la Russie et la Turquie posent la question suivante : le Burkina Faso est-il en train de devenir un laboratoire de l'anti-Françafrique ?

Parallèlement, cette dynamique s'inscrit dans un contexte où la France continue de jouer un rôle clé au sein des organisations régionales africaines, en particulier la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest). Accusée par certains d'être un outil d'influence française dans la gestion des crises politiques et sécuritaires en Afrique de l'Ouest, la CEDEAO a été au cœur des tensions récentes avec les régimes militaires du Sahel. L'alignement supposé de la France sur certaines positions de l'organisation interroge : dans quelle mesure la présence française dans ces instances traduit-elle une volonté d'accompagnement ou une ingérence dans les affaires africaines ?

Enfin, l'un des marqueurs historiques de l'influence française en Afrique reste la monnaie. Créé en 1945, le franc CFA a longtemps symbolisé la dépendance économique de plusieurs États africains à la France. Son remplacement par l'eco, initialement prévu pour marquer une rupture avec cette dépendance, demeure cependant inachevé. Entre réformes retardées, résistances politiques et pressions économiques, cette transition monétaire soulève des interrogations sur la capacité des pays africains à affirmer leur souveraineté financière. S'agit-il d'une véritable rupture ou d'un simple ajustement des relations économiques franco-africaines ?

Dès lors, face à ces mutations géopolitiques, cet article propose d'examiner ces trois dynamiques majeures qui redessinent les liens entre la France et l'Afrique. Pour ce faire, nous analyserons d'abord le cas du Burkina Faso, perçu par certains comme un cas d'école d'émancipation face à la Françafrique. Ensuite, nous étudierons l'influence française au sein de la CEDEAO et son impact sur la politique régionale. Enfin, nous interrogerons la transition du franc CFA à l'eco pour mesurer si elle constitue une véritable rupture ou un changement inachevé dans les relations économiques franco-africaines.

# LE BURKINA FASO : LABORATOIRE D'UNE NOUVELLE CONTESTATION DE LA FRANCE-AFRIQUE ?

RÉDIGÉ PAR MOUCLIN NAMBONE



Image n°9 : Des Burkinabè manifestent contre la présence française dans leur pays, le 4 octobre 2022. © Issouf Sanogo, AFP

Depuis l'indépendance des États africains, la relation entre la France et ses anciennes colonies a été marquée par des logiques d'influence politique, économique et militaire, souvent désignées sous le terme controversé de « France-Afrique ». Cependant, ces logiques d'influences semblent atteindre leurs limites aujourd'hui, particulièrement en Afrique de l'Ouest. Le Burkina Faso s'est imposé ces dernières années comme un épicentre de la contestation de ce modèle. À travers des mobilisations populaires, des ruptures diplomatiques et des reconfigurations stratégiques des alliances, le Burkina Faso se présente comme un véritable « laboratoire » d'une nouvelle forme d'émancipation politique. Mais cette remise en cause est-elle le signe d'une souveraineté retrouvée ou la manifestation d'un repositionnement stratégique face à des influences multiples ?

**Une rupture inédite avec l'influence française : entre héritage colonial et colère populaire**

Le rejet de la France au Burkina Faso ne s'explique pas uniquement par des événements récents ; il résulte d'une accumulation de frustrations historiques et contemporaines. L'histoire du pays est profondément marquée par des figures de résistance, telle que Thomas Sankara, président révolutionnaire de 1983 à 1987, dont l'héritage continue d'inspirer la jeunesse burkinabè. Thomas Sankara prônait déjà à son époque une rupture avec la domination néocoloniale, appelant à l'autosuffisance économique, à l'émancipation des peuples africains et à un rejet des logiques de dépendance imposées par les anciennes puissances coloniales.



Image n°10 : Le capitaine Thomas Sankara lors de son discours à l'ONU en 1984. © L'Humanité

Cette mémoire politique s'est réactivée dans le contexte des crises récentes. L'échec de l'opération Barkhane<sup>1</sup>, perçue comme inefficace face à l'expansion des groupes djihadistes, a alimenté un fort ressentiment. Le Burkina Faso, touché de plein fouet par des attaques terroristes récurrentes depuis 2015, a vu sa situation sécuritaire se dégrader malgré la présence militaire française. Pour de nombreux Burkinabè, la France symbolise non seulement l'inefficacité de la lutte antiterroriste, mais aussi un partenaire qui défend avant tout ses propres intérêts stratégiques.

En Septembre 2022, le coup d'État mené par le capitaine Ibrahim Traoré et ses hommes a marqué un tournant décisif. Sous son leadership, le Burkina Faso a demandé le retrait des forces françaises présentes sur le territoire en janvier 2023 en dénonçant les accords de coopération militaire (Kinda, 2023), et en expulsant l'ambassadeur de France en fonction à l'époque. Ce rejet s'est accompagné de vives manifestations dans la capitale Ouagadougou, où des milliers de personnes ont brandi des drapeaux burkinabè et russes, symbole d'une volonté d'émancipation de l'influence occidentale.



Image n°11 : Illustrations des manifestations à Ouagadougou.  
© France Culture

## La diversification des alliances : une souveraineté affirmée ou de nouvelles dépendances ?

Si la rupture avec la France est spectaculaire, elle ne s'accompagne pas d'un repli sur soi. Le Burkina Faso a entamé une diversification active de ses alliances stratégiques. Le rapprochement du pays avec la Russie, notamment à travers des accords de coopération sécuritaire et la présence du groupe Wagner<sup>2</sup>, illustre cette nouvelle orientation stratégique (BBC, 2023). Cette alliance est perçue par certains comme une opportunité de rétablir la souveraineté militaire et politique du pays, loin des ingérences occidentales.



Image n°12 : Image du président Russe Vladimir Poutine et du Capitaine Traoré du Burkina Faso à Strelna.  
© Le Monde

Ce repositionnement soulève de nombreuses interrogations. La dépendance aux nouveaux acteurs, qu'ils soient russes, chinois, turcs, ou iraniens, ne risque-t-elle pas de reproduire des schémas de domination similaires à ceux de la France-Afrique ? Cette « logique de substitution » pourrait compromettre l'ambition d'une véritable autonomie stratégique. De plus, la présence d'acteurs privés paramilitaires comme Wagner pose des défis en matière de gouvernance, de transparence et de respect des droits humains.

Au-delà de l'aspect sécuritaire, le Burkina Faso cherche à renforcer ses relations économiques avec des partenaires non traditionnels, autre que la France ou la Chine. L'accord de coopération signé par le pays avec la Turquie en 2023 pour le développement des infrastructures et l'exploitation des ressources naturelles témoigne de cette volonté. Tous ces nouveaux partenariats suscitent des inquiétudes quant à la pérennité des bénéfices pour la population burkinabè et le risque d'une nouvelle dépendance économique à ces acteurs.

1 Opération Barkhane : L'opération Barkhane est une opération militaire menée au Sahel et au Sahara par l'Armée française, avec une aide secondaire d'armées alliées, qui vise à lutter contre les groupes armés djihadistes dans toute la région du Sahel.

2 Groupe Wagner : Wagner est une société militaire privée, que Moscou utilise comme un bras armé exclusivement sur des terrains extérieurs



Image n°13 : Signature des accords de coopération du Burkina avec la Turquie en Janvier 2024. © Afrique-sur<sup>7</sup>

## Un modèle pour la région ou un cas singulier ?

Le Mali et le Niger ont eux aussi entamé des ruptures similaires à celle du Burkina Faso avec la France, renforçant la dynamique régionale d'émancipation vis-à-vis des anciennes puissances coloniales. En septembre 2023, la création de l'Alliance des États du Sahel (AES) entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger a illustré cette volonté de coopération régionale basée sur la souveraineté et la sécurité collective et de s'émanciper de toute influence étrangère. En parallèle, ce rapprochement a aussi pour but de faire front commun face aux sanctions imposées par la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), instrumentalisée par la France.

Cependant, le Burkina Faso présente des spécificités qui en font un cas singulier. La forte mobilisation populaire, l'héritage politique de figures comme Thomas Sankara et l'authenticité du discours souverainiste dans le débat public permettent au pays de se distinguer de ses voisins. La capacité des autorités à transformer cette dynamique en réformes durables dépendra de leur aptitude à répondre aux attentes de la population, au-delà des discours nationalistes.

Malgré tout, le risque d'instabilité politique persiste. Les défis sécuritaires auxquels sont confrontés le pays, la fragilité des institutions et la pression des acteurs extérieurs pourraient entraver la consolidation de cette souveraineté en reconstruction. La lutte contre le terrorisme demeure un enjeu central, et l'efficacité des nouvelles alliances permettra de maintenir une stabilité à long terme.

## Conclusion

Le Burkina Faso se présente aujourd'hui comme un laboratoire d'expérimentation politique et géopolitique en Afrique de l'Ouest. La rupture avec la France, la diversification des partenariats et l'affirmation d'un discours souverainiste illustre une tentative de redéfinition des rapports de force hérités de la période coloniale. Cependant, cette quête d'indépendance ne sera durable que si elle s'accompagne d'une transformation profonde des institutions, d'un renforcement de la gouvernance démocratique et d'une réponse efficace aux aspirations sociales et économiques de la population.

Le Burkina Faso ne se contente pas de rejeter l'influence d'une puissance étrangère : il cherche à écrire une nouvelle page de son histoire, en s'appuyant sur sa propre dynamique interne et son héritage révolutionnaire. L'enjeu n'est pas seulement de sortir de la France-Afrique, mais de construire un modèle de souveraineté authentique, capable d'inspirer d'autres nations africaines en quête d'émancipation.

# LA TRANSITION DU FRANC CFA À L'ECO : UNE RUPTURE INACHEVÉE DANS LES RELATIONS FRANCE-AFRIQUE

RÉDIGÉ PAR NDEYE AMINATA NDIAYE



Image n°14 : Billets de franc CFA © IRIS

Les relations économiques entre la France et ses anciennes colonies d'Afrique de l'Ouest restent marquées par des héritages historiques complexes, notamment à travers l'usage du franc CFA. Crée en 1945, cette monnaie, partagée par 15 pays africains, a longtemps été un instrument de stabilité économique, mais aussi un symbole de dépendance vis-à-vis de la France.



Figure n°2 : Carte des pays utilisant le franc CFA © RFI

Bien que plusieurs réformes aient été proposées au cours des dernières décennies, le franc CFA est resté un point de tensions dans les débats sur la souveraineté économique des États africains. De nombreux économistes et acteurs politiques africains dénoncent une monnaie qui - bien que stable - restreint les marges de manœuvre budgétaires et monétaires des pays qui en font usage, tout en perpétuant une influence économique française sur la région.

En 2019, une annonce majeure semblait marquer un tournant dans cette relation monétaire : les présidents français Emmanuel Macron et ivoirien Alassane Ouattara avaient présenté une réforme visant à transformer le franc CFA d'Afrique de l'Ouest en une nouvelle monnaie, « l'eco ». Cette réforme prévoyait plusieurs changements significatifs, dont la suppression du compte des opérations du Trésor français, qui obligeait les pays utilisateurs du franc CFA à déposer 50 % de leurs réserves de change auprès de la Banque de France.

Elle impliquait également le retrait des représentants français des instances de gouvernance de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BECEAO). Ces mesures ont été présentées comme une avancée majeure vers l'autonomie monétaire pour les huit pays d'Afrique de l'Ouest utilisant le franc CFA.

Cependant, au-delà de ces annonces officielles, plusieurs éléments clés du système monétaire existant demeurent inchangés. La parité fixe entre l'eco et l'euro, garantie par la Banque de France, demeure en vigueur, limitant la capacité des États africains à ajuster leur politique monétaire en fonction de leurs réalités économiques. En outre, même si elle n'est plus officiellement impliquée dans la gestion quotidienne de la monnaie, la France continue d'exercer une influence indirecte via des mécanismes économiques et financiers. Ces éléments ont conduit de nombreux analystes à considérer la réforme comme une évolution symbolique plutôt qu'une véritable rupture avec le passé.

Dès lors, une problématique se pose : la transition du franc CFA à l'eco représente-t-elle une réelle rupture dans les relations entre la France et l'Afrique de l'Ouest, ou prolonge-t-elle au contraire un système existant ?

## **La réforme du franc CFA : un tournant historique ?**

L'annonce de la transformation du franc CFA en eco en 2019 a été présentée comme une avancée majeure dans les relations monétaires entre la France et l'Afrique de l'Ouest. Ce changement visait à répondre aux critiques récurrentes sur le rôle du franc CFA dans la perpétuation d'une dépendance économique et politique envers la France. Cependant, pour comprendre la portée réelle de cette réforme, il est essentiel d'examiner son origine, ses objectifs ainsi que les principales modifications annoncées.

### **• Genèse du projet de l'eco**

L'idée d'une nouvelle monnaie en Afrique de l'Ouest ne date pas de 2019. Depuis les années 1980, plusieurs chefs d'États africains, économistes et mouvements panafricanistes ont dénoncé le franc CFA comme un instrument de contrôle postcolonial.

En réponse, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) avait lancé dès les années 2000 un projet de monnaie unique régionale, également appelée eco, visant à rassembler tous les pays de la région, y compris ceux n'utilisant pas le franc CFA, comme le Ghana et le Nigeria. L'objectif était de créer une monnaie indépendante qui faciliterait les échanges intra-africains et renforcerait l'intégration économique régionale.

En dépit de la mise en place de cette monnaie unique a été confrontée à de nombreux obstacles, notamment le manque de convergence économique entre les pays membres de la CEDEAO. Certains États, comme le Nigeria, se montraient sceptiques quant à l'adoption d'une monnaie commune, craignant de devoir supporter les économies les plus faibles de la région. C'est dans ce contexte qu'en décembre 2019, le président ivoirien Alassane Dramane Ouattara, en présence du président français Emmanuel Macron, a annoncé une réforme du franc CFA pour les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), distincte du projet initial de la CEDEAO.

Cette annonce a été perçue comme une réponse aux critiques croissantes contre la France et son influence persistante en Afrique. Pourtant, en choisissant d'appeler cette nouvelle monnaie « eco », alors même qu'elle ne concernait que les pays utilisant le franc CFA, cette réforme a suscité des tensions avec le Nigeria et d'autres États non membres de l'UEMOA.

### **• Les principaux changements annoncés**

La réforme du franc CFA vers l'eco reposait sur plusieurs modifications clés, censées marquer une rupture avec le passé :

- La suppression du compte des opérations du Trésor français

L'un des éléments les plus contestés du franc CFA était l'obligation pour les pays de l'UEMOA de déposer 50 % de leurs réserves de change auprès du Trésor français. Ce mécanisme permettait à la France de garantir la convertibilité de la monnaie, mais il était aussi vu comme une forme de tutelle économique. La réforme a officiellement mis fin à cette obligation, les réserves de change devant désormais être gérées directement par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BECEAO).

- Le retrait des représentants français des instances de gouvernance

Avant la réforme, la France disposait de représentants au sein des organes de décision de la BECEAO et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), lui conférant une influence directe sur la politique monétaire des pays concernés. Avec l'arrivée de l'eco, la France a officiellement retiré ses membres de ces instances, ce qui représente un pas vers une plus grande autonomie des États ouest-africains.

- Le maintien de la parité fixe avec l'euro

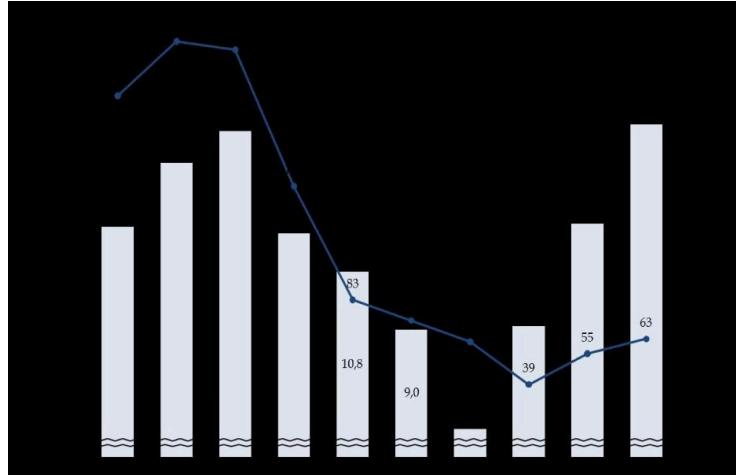


Figure n°3 : Évolution du taux de change EUR/XOF  
© <https://fr.tradingview.com/symbols/EURXOF/>

L'un des aspects les plus controversés de la réforme est le maintien d'une parité fixe entre l'eco et l'euro, soutenue par une garantie de convertibilité assurée par la Banque de France. Autrement dit, bien que rapatriée en Afrique de l'Ouest, la valeur de la monnaie reste toujours indexée sur l'euro, limitant ainsi la flexibilité monétaire des pays de l'UEMOA.

Si ces réformes ont été saluées comme des avancées symboliques, de nombreux économistes et militants africains soulignent qu'elles ne remettent pas fondamentalement en cause le système existant. En particulier, le maintien de la parité fixe avec l'euro et la garantie française sont perçus comme des éléments clés de la continuité de l'influence française. Certains observateurs ont même qualifié cette réforme de simple « re-branding » du franc CFA plutôt que d'une véritable rupture monétaire.

La réforme du franc CFA et son passage à l'eco ont marqué un moment important dans les relations France-Afrique, en répondant partiellement aux critiques contre le

système monétaire hérité de la colonisation. Toutefois, les changements apportés sont mitigés : si certaines mesures comme la suppression du compte des opérations et le retrait des représentants français constituent des évolutions notables, le maintien de la parité avec l'euro limite la portée réelle de cette transformation.

Ainsi, cette réforme soulève une question cruciale : constitue-t-elle une première étape vers une véritable autonomie monétaire ou bien une continuité qui ne dit pas son nom ?

## Une rupture inachevée : entre continuité et dépendance persistante

Si la réforme du franc CFA et l'annonce du passage à l'eco ont été présentées comme une avancée vers une plus grande autonomie monétaire des pays d'Afrique de l'Ouest, plusieurs éléments suggèrent que cette transition ne constitue pas une rupture véritable avec le système antérieur. Derrière les changements symboliques, des mécanismes de dépendance structurelle demeurent, suscitant des critiques de la part de nombreux économistes et acteurs politiques africains.



Image n°15 : Kemi Séba brûlant un billet de 5 000 francs CFA (Dakar) © Clément Tardif / Jeune Afrique

## Les limites de la réforme

L'un des points les plus critiqués de la réforme est le maintien du régime de parité fixe entre l'eco et l'euro, soutenu par une garantie de convertibilité assurée par la Banque de France. Concrètement, cela signifie que la valeur de l'eco est toujours indexée sur l'euro, ce qui présente des avantages mais aussi des inconvénients majeurs :

**Avantage** : La parité fixe garantit une stabilité monétaire, réduit les risques d'inflation et facilite les échanges commerciaux avec la zone euro. Elle est souvent présentée comme un facteur rassurant pour les investisseurs étrangers.

**Inconvénient** : En étant arrimés à l'euro, les pays africains utilisant l'eco ne peuvent pas ajuster leur politique monétaire en fonction de leurs besoins économiques spécifiques. Ils restent dépendants des fluctuations de l'euro et des décisions de la Banque centrale européenne (BCE), qui n'a pas pour priorité les économies africaines.

## Quelles alternatives pour une véritable autonomie monétaire en Afrique de l'Ouest ?

Face aux limites de la réforme du franc CFA et à l'absence de rupture réelle avec l'influence française, plusieurs alternatives ont été proposées pour permettre aux pays d'Afrique de l'Ouest de retrouver une souveraineté monétaire effective. Ces scénarios impliquent des changements structurels, des choix politiques audacieux et la prise en compte des réalités économiques de la région.

- **Le retour aux monnaies nationales : un choix risqué mais souverain**

Certains économistes et acteurs politiques africains plaident pour un abandon pur et simple de l'eco et un retour aux monnaies nationales, permettant à chaque pays d'exercer un contrôle total sur sa politique monétaire. Cette solution offrirait plusieurs avantages :

- **Une indépendance monétaire totale** : chaque État pourrait ajuster la valeur de sa monnaie en fonction de sa propre économie, sans dépendre des décisions de la BCE ou de la France.
- **Une flexibilité économique** : une monnaie nationale permettrait aux pays d'utiliser des outils comme la dévaluation pour stimuler les exportations ou la création monétaire pour soutenir l'investissement et la croissance.
- **Une réduction de l'influence extérieure** : sans parité fixe avec l'euro, les États d'Afrique de l'Ouest ne seraient plus soumis aux décisions économiques prises en Europe.

Cependant, cette option comporte aussi des risques :

- **Une instabilité monétaire** : dans des économies fragiles, le passage à une monnaie nationale pourrait entraîner une inflation incontrôlée, une fuite des capitaux et une perte de confiance des investisseurs.
- **Une fragmentation économique** : la création de monnaies nationales réduirait les échanges commerciaux entre les pays de la région, freinant l'intégration économique et le développement.
- **Un manque de réserves de change** : sans la garantie de la France, certains pays pourraient avoir des difficultés à stabiliser leur monnaie et à financer leurs importations

Le cas du Mali en 1962, qui a brièvement quitté le franc CFA pour créer son propre franc malien avant d'y revenir en 1984 en raison d'une forte instabilité économique, illustre les défis d'une telle transition.

- **Vers une indépendance monétaire africaine ?**

L'analyse des différentes options montre que l'abandon du franc CFA/Eco actuel est techniquement possible, mais qu'il nécessite une réflexion approfondie sur les modalités de transition et les conditions de réussite.

Trois scénarios se dessinent :

- Le retour aux monnaies nationales, qui offre une souveraineté totale mais expose à des risques d'instabilité.
- La création d'une véritable monnaie régionale indépendante, qui pourrait renforcer l'intégration économique mais nécessite une convergence économique et politique préalable.
- Un modèle hybride, combinant une monnaie commune avec plus de flexibilité monétaire pour s'adapter aux réalités africaines.

Au-delà du débat technique, la question monétaire en Afrique de l'Ouest est avant tout politique : elle reflète les rapports de force entre les anciennes puissances coloniales et les États africains, ainsi que les divergences entre pays.



# LA FRANCE ET SON RÔLE DANS LES ORGANISATIONS RÉGIONALES AFRICAINES : LE CAS DE LA CEDEAO

RÉDIGÉ PAR ABOUBACAR KONATE



Image n°16 : Siège de la CEDEAO à Abuja, au Nigeria © AFD

L'Afrique de l'Ouest constitue un espace géopolitique en mutation, où la France - qui a longtemps été une puissance tutélaire - voit son influence contestée par l'affirmation de nouvelles dynamiques politiques, économiques et stratégiques. Cette recomposition passe aussi par l'affirmation de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), une organisation régionale créée en 1975 avec pour ambition de promouvoir la coopération et le développement dans tous les domaines de l'activité économique (ECOWAS, 2022) de ses États membres. Elle a vu le jour à travers le traité de Lagos, ratifié par 15 pays au départ (Penouil, 1975). Si la France n'en est pas un membre formel, elle y exerce néanmoins une influence significative à travers ses réseaux diplomatiques, ses engagements militaires et ses leviers économiques, notamment via l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et le franc CFA.

L'influence française sur la CEDEAO s'est longtemps articulée autour d'un triptyque : la continuité institutionnelle héritée de la colonisation, un ancrage monétaire avec le franc CFA et une présence militaire récurrente, souvent justifiée par des impératifs de stabilité régionale.

Mais à l'origine, l'objectif de la France était « double : faire des anciennes colonies françaises d'Afrique des États autonomes, gérant leurs « affaires intérieures », tout en les maintenant dans l'orbite de la France, qui se charge de la supervision des « affaires communes ». C'est Paris en effet qui répartit les compétences : la France, qui fournira l'essentiel des financements et de l'expertise, attend en contrepartie des États africains qu'ils mettent à disposition leurs soldats, leurs ressources naturelles, leurs infrastructures stratégiques (ports, routes, aéroports, ponts, barrages, etc.) » (Deltombe, 2021). Cette posture qui faisait de la France un acteur incontournable de la gestion des crises ouest-africaines – qu'il s'agisse aujourd'hui des interventions au Mali, de son rôle dans la médiation des transitions politiques ou encore de son appui aux sanctions économiques de la CEDEAO – est désormais remise en cause. La montée du souverainisme en Afrique de l'Ouest, couplée à l'émergence d'acteurs alternatifs, reconfigure les rapports de force et interroge la pertinence du positionnement français.

Dans ce contexte, la CEDEAO est devenue un champ d'affrontement symbolique et stratégique où s'entrelacent rivalités de puissance, recompositions des alliances et contestations populaires. Tandis que certains États uest-africains cherchent à s'émanciper de l'influence française, d'autres, plus pragmatiques, continuent d'y voir un partenaire incontournable. Ce basculement progressif d'une hégémonie française vers une influence fragmentée soulève une question centrale : la France détient-elle encore un levier effectif au sein de la CEDEAO ou assiste-t-on à une réorganisation stratégique où son rôle devient marginal ? À l'heure où les fractures politiques internes et les recompositions stratégiques redéfinissent les équilibres régionaux, analyser la nature et les implications de cette relation devient essentiel pour comprendre l'avenir de l'intégration uest-africaine.

## LA FRANCE ET LA CEDEAO : UNE INFLUENCE HISTORIQUE INSTITUTIONNELLE



Image n°17 : Signature des accords de coopération entre la France et les États membres du conseil de l'Entente à l'Hôtel Matignon, le 25 avril 1961. © Keystone France via Getty Images

Depuis la décolonisation, la France a gardé un rôle structurant dans l'architecture politique, économique et sécuritaire en l'Afrique de l'Ouest. Cette relation, bien que fondée sur des liens historiques et stratégiques, a connu des évolutions et des remises en question au fil du temps. À travers la politique d'assimilation puis d'association, la France a instauré des structures administratives et juridiques qui ont servi de base aux jeunes nations indépendantes. Cette influence politique et institutionnelle s'est manifestée par l'adoption de modèles administratifs et juridiques largement inspirés de ceux de la République française. De nombreux pays uest-africains ont maintenu des systèmes judiciaires et administratifs calqués sur le droit français, témoignant de la persistance de cet héritage institutionnel.

Par ailleurs, la structuration économique et monétaire de ces pays se trouve influencée de plus en plus par la France. Le maintien du franc CFA arrimé à l'euro et garanti par le Trésor français depuis 1999 (Nubukpo, 2015) en est une illustration emblématique. Ce mécanisme a assuré une relative stabilité monétaire, tout en suscitant des débats sur la souveraineté économique des États concernés. D'autre part, la création de la BCEAO (Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest) a été encouragée par la France afin d'assurer la régulation des politiques monétaires des pays membres de l'UEMOA. Cet outil institutionnel a permis d'harmoniser les stratégies économiques au sein de la région, bien que certains observateurs y voient un prolongement de l'influence française. Aussi, les accords de coopération économique post indépendances ont favorisé l'implantation durable des entreprises françaises dans des secteurs clés comme l'exploitation minière, l'énergie, les infrastructures et la télécommunication. Cette présence économique a contribué au développement de la région, tout en suscitant des critiques quant à une éventuelle dépendance excessive des économies locales vis-à-vis de la France. Depuis cette période, la France a signé des accords de défense avec plusieurs pays uest-africains, garantissant un appui militaire en cas de crise. Ces accords, conçus pour préserver la stabilité régionale, ont été perçus par certains comme un instrument de maintien de l'influence française. Étant toujours d'actualité, de nombreux pays continuent de dénoncer cet accord afin de jouir pleinement de leur souveraineté. C'est aussi une stratégie mise en place par l'Elysée pour retirer ses bases militaires et convenir d'une autre forme de partenariat comme l'a évoqué Emmanuel Macron lors de son discours à la conférence des ambassadeurs de France : « nous sommes en train d'ouvrir un partenariat de sécurité, de défenses nouveau. On aura des bases stratégiques [...] On va demander à nos partenaires de savoir exprimer leurs besoins en termes de défenses. On va faire plus de formations, plus d'équipements, plus de renseignements, plus de contrats dans la durée de défense, on va qualifier la menace avec eux et on va inventer une nouvelle relation » (France 24, 2024). Les pays concernés par ces retraits sont le Tchad et le Sénégal. Pour le cas de la Côte d'Ivoire, il s'agit d'une réorganisation.

# UN RÔLE CONTESTÉ DANS UNE AFRIQUE DE L'OUEST EN MUTATION

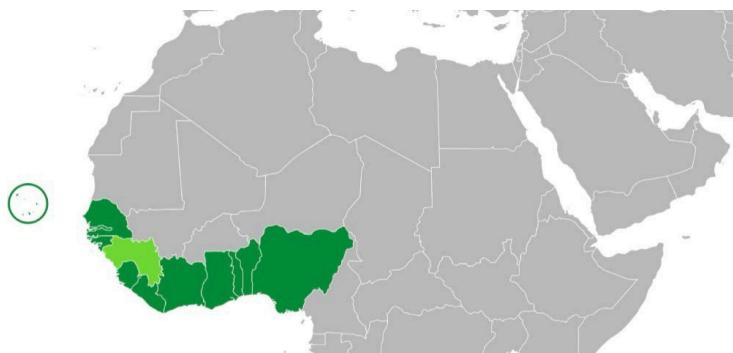


Figure n°4 : Visuel des pays membres de la CEDEAO après le retrait des pays de l'Alliance des États du Sahel (AES) © Wikipedia

La présence française en Afrique de l'Ouest est de plus en plus contestée, marquée par une remise en cause de la Françafrique et des accusations de néocolonialisme. Plusieurs États membres de la CEDEAO, notamment le Mali, le Burkina Faso et le Niger, expriment un rejet explicite de l'influence française, en raison de leurs aspirations souverainistes et du désir de diversifier leurs partenariats internationaux. Il faut tout de même souligner qu'ils en étaient membres jusqu'au 29 janvier 2025 dernier, date à laquelle ils ont finalement acté leur départ pour créer l'AES (Alliance des États du Sahel) qui, aujourd'hui, est une confédération, mais devrait évoluer à long terme vers une fédération. Ils enterront finalement la CEDEAO (*Courrier international*, 2025). Cette nouvelle tendance est alimentée par des manifestations populaires, des discours politiques contre la politique étrangère de la France dans leur pays respectif, et une méfiance croissante envers les interventions de Paris dans les affaires africaines.

Les récents coups d'État au Mali, au Burkina Faso et au Niger ont mis en évidence les limites de l'approche française en matière de stabilisation et de lutte contre le terrorisme. Les nouvelles autorités militaires ont réduit la coopération avec la France au profit d'autres acteurs. L'inefficacité perçue des stratégies sécuritaires françaises, notamment dans la lutte contre le terrorisme, a conduit à une perte de crédibilité et à la recherche d'alternatives stratégiques par les pays ouest-africains. Paris est même accusé d'être complice des terroristes. Le Mali a même porté plainte contre la France au conseil de sécurité de l'ONU.

Devant cette défiance, de nouveaux équilibres géopolitiques se dessinent. Jadis, la CEDEAO, perçue comme un acteur central de la stabilité ouest-africaine, est aujourd'hui critiquée tant par ses propres États membres que par leurs populations, qui y voient une institution en décalage avec les réalités politiques et sécuritaires du continent. Cette perte de crédibilité résulte autant des dysfonctionnements internes de l'organisation que des influences extérieures qui en orientent les décisions. En particulier celle de la France, dont l'empreinte dans les affaires régionales est de plus en plus contestée. L'un des principaux griefs à l'encontre de la CEDEAO concerne sa gouvernance et son manque de cohésion interne. Depuis plusieurs années, ses décisions sont perçues comme arbitraires et incohérentes, notamment en matière de sanctions politiques. La gestion des crises au Mali, au Burkina Faso et au Niger en est une illustration frappante : l'organisation a rapidement imposé des mesures punitives sévères contre les jupes militaires de ces pays, alors qu'elle s'est montrée bien plus clémence face à d'autres régimes non démocratiques de la région. Cette approche sélective, qui donne le sentiment d'un « deux poids, deux mesures », a renforcé la défiance à l'égard de l'institution, alimentant le narratif selon lequel elle ne servirait pas prioritairement les intérêts de ses membres, mais plutôt ceux d'acteurs extérieurs. Il faut quand même souligner que les sanctions imposées ont été influencées par Paris, qui avait même soutenu une intervention militaire au Niger à la suite du coup d'État fait contre l'ancien Président Mohamed Bazoum. Bien avant la déclaration d'intervention militaire de leur force attente, elle avait imposé un embargo. « Comme cela avait été fait contre le Mali, la CEDEAO avait décidé, une fois de plus, de violer ses propres textes en instaurant un embargo total contre le Niger, avec la fermeture des liaisons terrestres et aériennes et le gel des avoirs du pays au sein de la BCEAO. Pour asphyxier davantage le pays, le Nigeria voisin ordonna la coupure brutale de l'approvisionnement en électricité, en violation flagrante des clauses contractuelles entre les deux pays. Cette coupure avait provoqué de nombreux décès dans les hôpitaux, y compris des bébés dans des couveuses, selon les autorités nigériennes » (Dembélé, 2025). Par ailleurs, la proximité avec Paris est de plus en plus perçue comme une forme d'ingérence qui Paris a même voulu entraîner l'Union européenne dans cette intervention militaire au Niger.

Le général Clément-Bollée avait déclaré à l'époque que « si le contingent de la CEDEAO n'a pas le soutien occidental, l'intervention militaire n'ira pas vite » (Fournier, 2023). En déclarant cela, il faisait référence à l'intervention des forces françaises et américaines installées dans la zone. D'une part, Paris, qui s'était élevé contre le putsch militaire, en le dénonçant de toutes ses forces, semble plutôt déterminé à renverser les régimes refusant d'appliquer sa politique. D'autre part, Paris continue de collaborer avec des régimes militaires qui ne s'opposent pas à lui, bien qu'ils ne soient pas démocratiques. A titre d'exemple, nous avons la Guinée Conakry et le Gabon.

Par ailleurs, la CEDEAO souffre d'un manque criant de leadership interne, qui entrave toute tentative d'unité et de réforme. Elle apparaît aujourd'hui comme un ensemble fragmenté où les divergences entre pays côtiers et pays sahéliens se sont exacerbées. Les tensions entre ces deux blocs géopolitiques sont devenues un facteur structurant des divisions au sein de l'organisation, notamment en raison des différences d'intérêts sur les questions sécuritaires, économiques et stratégiques. Cette situation a conduit certains États à chercher des alternatives, comme en témoigne la création de l'AES, dont les pays membres revendiquent une nouvelle approche régionale affranchie du cadre institutionnel de la CEDEAO.

Aujourd'hui, la CEDEAO se retrouve dans une situation de plus en plus précaire, tiraillée entre des crises internes non résolues et des influences extérieures qui sapent sa légitimité. Son avenir dépendra de sa capacité à se réinventer, en s'affranchissant des logiques de dépendance et en trouvant un nouvel équilibre entre souveraineté régionale et coopération internationale. Faute de quoi, elle pourrait voir son rôle s'effacer progressivement au profit de nouvelles configurations géopolitiques en Afrique de l'Ouest.

## LA CEDEAO ET LA FRANCE : UNE FICTION GÉOPOLITIQUE ?

L'organisation se veut être un acteur central de la gouvernance ouest-africaine, mais son pouvoir effectif demeure limité, contesté et souvent instrumentalisé.

La question de sa souveraineté se pose car derrière le discours officiel sur l'intégration régionale, la CEDEAO peine à s'imposer comme une entité réellement structurée et influente. Son projet d'union économique et politique, imaginé dès sa création, n'a jamais véritablement abouti. L'idée d'un marché commun africain reste un objectif lointain, les économies des pays membres étant marquées par des divergences structurelles profondes et un faible volume d'échanges intra-régionaux. Sur le plan politique, les tentatives d'harmonisation des règles institutionnelles ont souvent buté sur des résistances nationales. Les divisions linguistiques, économiques et stratégiques entre les pays francophones et anglophones de la région ont toujours constitué un frein à l'émergence d'une véritable cohésion.

Cette fragmentation structurelle est renforcée par la place prépondérante des puissances extérieures dans les dynamiques internes de la CEDEAO. Paris a soutenu et encouragé les initiatives de la CEDEAO, notamment en matière de défense et de sécurité, mais cette implication s'est souvent faite dans une logique de préservation des intérêts français plutôt que dans une dynamique d'autonomisation régionale.

L'un des exemples les plus emblématiques de cette influence est la gestion des crises politiques récentes. La CEDEAO, loin d'adopter une posture indépendante, a souvent suivi les positions diplomatiques de la France et d'autres acteurs occidentaux. Au lieu d'adopter une approche fondée sur la négociation et la médiation, l'organisation a opté pour des mesures coercitives alignées sur la ligne politique de Paris, qui voyait dans ces régimes militaires une menace pour ses intérêts. Ce choix a contribué à renforcer le rejet de la CEDEAO par une partie des populations locales, qui la perçoivent désormais comme un simple relais des puissances étrangères. Pourtant, à la même période, en 2023, Umaru Sissoco Emballo, président de la Guinée Bissau, a dissout le parlement et repoussé la date des élections, un acte qui a été considéré comme un coup d'État constitutionnel par l'Assemblée nationale du pays (Le Monde, 2023). En Côte d'Ivoire, à la suite de la mort du Premier ministre Amadou Gon Coulibaly, candidat désigné par le RHDP, le président Alassane Ouattara a « forcé » la réinterprétation des règles constitutionnelles pour briguer un troisième mandat présidentiel en 2020.

Ces deux évènements n'ont troublé ni la CEDEAO, ni la France sur les violations et entorses à la démocratie. « Ce qui fait dire à certains intellectuels africains que la CEDEAO est une amicale de chef d'État de la sous-région qui œuvre essentiellement pour leurs propres intérêts et celui de la France » (*Le nouveau regard*, 2022).

En outre, la CEDEAO peine à affirmer une véritable autonomie décisionnelle face aux enjeux militaires et sécuritaires de la région. L'organisation a déployé plusieurs interventions militaires dans le passé (Liberia, Sierra Leone, Guinée-Bissau, Gambie), mais ces opérations ont toujours été dépendantes d'un soutien logistique et financier extérieur, principalement français et américain. Plus récemment, le projet de Force régionale anti-putschs annoncé par la CEDEAO (Ben Ahmed, 2022) repose sur des financements internationaux et une coordination étroite avec des acteurs non africains, mettant une nouvelle fois en évidence les limites de la souveraineté de l'organisation.

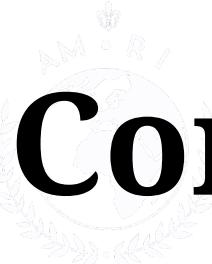
Ce déficit de souveraineté est de plus en plus flagrant, et la question de sa survie même se pose. A l'heure actuelle, l'organisation est vouée à se réinventer ou disparaître. Pour certains observateurs, l'organisation pourrait opérer une refonte profonde en s'émancipant des tutelles extérieures et en recentrant son action sur les véritables besoins de ses États membres. Mais pour d'autres, la CEDEAO n'a jamais été qu'une construction artificielle destinée à maintenir un certain ordre politique favorable aux intérêts occidentaux. Si tel est le cas, son effondrement progressif ne serait qu'une conséquence logique d'une organisation qui n'a jamais réellement appartenu à ceux qu'elle était censée représenter. Il convient quand même de souligner que le nouveau régime en place au Sénégal n'est pas tout à fait satisfait de la CEDEAO, car avant l'élection présidentielle, l'organisation avait été instrumentalisée par l'ancien Président Macky Sall et d'autres pays membres pour enfermer les nouveaux élus. De son côté, le Togo aussi tient une position ambiguë. La CEDEAO vit un moment léthargique de son histoire.

## CONCLUSION

L'analyse du rôle de la France au sein de la CEDEAO met en exergue une interdépendance historique et stratégique qui, bien que structurante, est aujourd'hui contestée par de nouvelles dynamiques géopolitiques et des revendications croissantes en faveur d'une autonomie régionale. Longtemps considérée comme un acteur incontournable de l'architecture politique, économique et sécuritaire ouest-africaine, la France voit son influence se heurter à des aspirations souverainistes et à la montée d'acteurs alternatifs, redéfinissant les rapports de force traditionnels.

Le modèle d'intégration porté par la CEDEAO, loin d'être un processus linéaire, se trouve fragilisé par des tensions internes et une fragmentation croissante entre ses États membres. Si l'organisation s'est historiquement positionnée comme un levier d'harmonisation régionale, elle apparaît aujourd'hui en proie à des dissensions structurelles qui entravent sa légitimité et son efficacité. La polarisation entre États sahéliens et États côtiers, la remise en question des mécanismes de gouvernance supranationale et les interventions perçues comme téléguidées par des intérêts extérieurs affaiblissent sa capacité à se projeter comme une puissance régionale autonome. Dans ce contexte de recomposition stratégique, la France est confrontée à un double impératif : soit elle redéfinit son mode d'engagement en Afrique de l'Ouest pour s'adapter aux nouvelles dynamiques politiques, soit elle risque un effritement progressif de son influence.

L'avenir de la CEDEAO, et par extension des organisations régionales africaines, repose sur leur capacité à transcender les logiques d'influence héritées de l'histoire pour bâtir un projet intégrationniste réellement souverain et adapté aux réalités contemporaines. La question centrale n'est donc plus seulement celle de l'implication française, mais celle d'un repositionnement global du système régional ouest-africain dans un environnement international en pleine mutation, où l'équilibre entre autonomie stratégique et coopération multilatérale redéfinira les contours de l'Afrique de demain.



# Conclusion

RÉDIGÉE PAR KOSSI YVES AZIAMADO

Les relations entre la France et l'Afrique traversent une phase de recomposition majeure, marquée par un rejet croissant des mécanismes hérités de la période coloniale. Longtemps dominante sur les plans politique, économique et militaire, la France voit son influence contestée par des États africains de plus en plus enclins à diversifier leurs alliances et à redéfinir leur souveraineté. Cette évolution ne se limite pas à une rupture diplomatique avec l'ancienne puissance coloniale ; elle s'inscrit dans une dynamique plus large de repositionnement stratégique, où les États africains tentent d'échapper aux logiques de dépendance qui ont caractérisé leurs relations avec l'Hexagone depuis les indépendances.

Toutefois, cette volonté d'émancipation soulève de nombreux défis. Si le rejet des anciens schémas d'influence témoigne d'une aspiration à l'autonomie, il ne garantit pas pour autant la mise en place d'un modèle véritablement souverain et indépendant. La diversification des partenariats, notamment avec la Russie, la Turquie ou la Chine, pourrait à terme reproduire des formes de dépendance similaires à celles dénoncées dans le cadre de la Françafrique. L'histoire récente montre que l'affaiblissement d'une influence extérieure ne signifie pas nécessairement l'émergence d'une autonomie durable, mais parfois une simple substitution d'acteurs dans les rapports de force internationaux.

De même, les structures régionales et monétaires qui ont longtemps assuré l'ancrage français sur le continent sont aujourd'hui en crise. La CEDEAO, perçue par certains comme un outil d'influence française, traverse une phase de remise en question profonde, notamment avec la montée en puissance de l'Alliance des États du Sahel (AES), qui remet en cause les fondements mêmes de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. La réforme du franc CFA, qui devait marquer une rupture décisive avec l'ancienne métropole, reste quant à elle inachevée, reflétant les difficultés des États africains à s'affranchir d'un cadre économique historiquement structuré par la France.

Dès lors, si l'on assiste à un affaiblissement progressif de la Françafrique, la question demeure : cette transition aboutira-t-elle à une véritable souveraineté africaine ou se limitera-t-elle à un rééquilibrage partiel des influences extérieures ? L'avenir des relations franco-africaines dépendra de la capacité des États africains à structurer des alternatives viables, fondées sur une gouvernance autonome et une intégration régionale renforcée. Quant à la France, elle devra choisir entre un repositionnement stratégique fondé sur un partenariat renouvelé et une influence progressivement marginalisée. Une rupture totale semble peu probable, mais un changement de paradigme s'impose inévitablement. Ce qui se joue aujourd'hui n'est pas seulement l'effacement d'une puissance tutélaire, mais la construction d'un nouvel équilibre, où l'Afrique pourrait enfin redéfinir sa place dans l'échiquier international.

## BIBLIOGRAPHIE DU DOSSIER

### Ouvrages :

Bat, Jean. La fin de la Françafrique ? Paris, Presses Universitaires de France, 2021, 256 p.

Chombo, Mwayila. La souveraineté monétaire en Afrique : Entre rupture et dépendance. Dakar, CODESRIA, 2019, 312 p.

Gabas, Jean-Jacques & HUGON, Philippe. Afrique-France : Une histoire économique du néocolonialisme. Paris, La Découverte, 2020, 270 p.

Glaser, A. (2021). Crimes et impunité en Françafrique. Paris : Fayard.

Sylla, Ndongo Samba. L'arme invisible de la Françafrique : Une histoire du franc CFA. Paris, La Découverte, 2018, 256 p.

### Articles scientifiques :

Deltombe, T. (2021) . Chapitre 4. La souveraineté minée par la coopération : quand la France verrouille les indépendances africaines. Dans Borrel, T., Boukari-Yabara, A., Collombat, B. et Deltombe, T. (dir.), L'Empire qui ne veut pas mourir Une histoire de la Françafrique. ( p. 259 -273 ). Le Seuil. <https://doi-org.ezproxy.univ-catholille.fr/10.3917/ls.colle.2021.01.0259>.

Gueye, Abdoulaye. « La politique africaine de la France sous Macron : Entre rupture affichée et réalités persistantes », Politique Africaine, no. 159, 2021, pp. 25-48.

Kinda, M. (2023). La fin de l'accord de défense entre la France et le Burkina Faso : analyse et perspectives. Revue de géopolitique africaine, 45(2), 78-92.

Nubukpo, K. (2015). Le franc CFA, un frein à l'émergence des économies africaines ? L'Économie politique, N° 68(4), 71-79. <https://doi.org/10.3917/leco.068.0071>.

Nubukpo, K. « Franc CFA : Une réforme cosmétique ou une véritable rupture ? », Revue d'Économie du Développement, vol. 27, no. 3, 2020, pp. 45-72.

Zadi, K. « L'influence française en Côte d'Ivoire : une rupture inachevée », Afrique contemporaine, no. 273, 2022, pp. 89-112.

### Articles de presse :

Barotte, N. (Août, 2023). Niger: la France en soutien de la Cédéao mais jusqu'où ? *Le Figaro*.

<https://www.lefigaro.fr/international/niger-la-france-en-soutien-de-la-cedao-mais-jusqu-ou-20230811>

BBC. (2023, 12 janvier). Burkina Faso signs military deal with Russia's Wagner group. BBC News.

<https://www.bbc.com>

## BIBLIOGRAPHIE DU DOSSIER

Ben Ahmed, L. (Juillet, 2022). La Cédéao annonce un projet de force anti-putsch dans la région ouest-africaine. *Agence Anadolu*. <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/la-c%C3%A9d%C3%A9ao-annonce-un-projet-de-force-anti-putsch-dans-la-r%C3%A9gion-ouest-africaine/2647998>

Courrier international. (Janvier, 2025). Sahel. Le Mali, le Burkina Faso et le Niger "enterrent" la Cedeao et concrétisent l'AES, *Courrier international*. [https://www.courrierinternational.com/article/sahel-le-mali-le-burkina-faso-et-le-niger-enterrent-la-cedeao-et-concretisent-l-aes\\_227109](https://www.courrierinternational.com/article/sahel-le-mali-le-burkina-faso-et-le-niger-enterrent-la-cedeao-et-concretisent-l-aes_227109)

Dembele, M.D. ( février, 2025). Chronique d'une rupture annoncée ! *Seneplus*. <https://www.seneplus.com/opinions/la-sortie-des-pays-de-laes-de-la-cedeao-chronique-dune-rupture>

Fournier, M. (Août, 2023). Niger : "Si le contingent de la CEDEAO n'a pas le soutien occidental, l'intervention militaire n'ira pas vite" affirme le général Clément-Bollée. *La dépêche*. <https://www.ladepeche.fr/2023/08/12/niger-si-le-contingent-de-la-cedeao-na-pas-le-soutien-occidental-lintervention-militaire-nira-pas-loin-affirme-le-general-clement-bollee-11389341.php>

Jeune Afrique. « Fin du franc CFA : Une rupture avec la France ou un simple changement de façade ? », 10 janvier 2020. Disponible sur : <https://www.jeuneafrique.com/abc123>

Le Monde Afrique. (2023, 15 septembre). *L'Alliance des États du Sahel : vers une nouvelle dynamique régionale ?*

Le Monde Afrique. « Macron et la Françafrique : Entre promesses de rupture et continuité stratégique », 15 mars 2023. Disponible sur : <https://www.lemonde.fr/def456>

Le Monde. (Décembre, 2023). Guinée-Bissau : le président dissout le Parlement après des affrontements qu'il qualifie de « tentative de putsch ». *Le Monde*. [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/12/05/guinee-bissau-le-president-dissout-le-parlement-apres-des-affrontements-qu-il-qualifie-de-tentative-de-putsch\\_6203994\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/12/05/guinee-bissau-le-president-dissout-le-parlement-apres-des-affrontements-qu-il-qualifie-de-tentative-de-putsch_6203994_3212.html)

Le nouveau regard. (Juillet, 2022). Coups d'Etat militaires, coups d'Etat constitutionnel... L'Afrique de l'ouest en première ligne. *Abidjan.net*. <https://news.abidjan.net/articles/710501/coups-detat-militaires-coups-detat-constitutionnel-lafrigue-de-louest-en-premiere-ligne>

RFI Afrique. « Côte d'Ivoire-France : la coopération économique en mutation », 5 septembre 2022. Disponible sur : <https://www.rfi.fr/ghi789>

RFI. (2023, 28 janvier). *Burkina Faso : quelles conséquences après le départ des forces françaises ?*

### Rapports et documents institutionnels :

Banque de France. Le passage du franc CFA à l'Eco : Enjeux et perspectives. Rapport officiel, 2020. Disponible sur : <https://www.banque-france.fr> (consulté le 5 février 2025).

## BIBLIOGRAPHIE DU DOSSIER

Ministère des Affaires étrangères français. Les relations franco-africaines sous la présidence Macron, 2022. Disponible sur : <https://www.diplomatie.gouv.fr> (consulté le 5 février 2025).

Ministère des Affaires étrangères français. (2022). *Rapport sur la coopération militaire au Sahel*. Paris : Gouvernement français.

Organisation des Nations Unies. (2023). Sécurité et développement au Sahel. <https://www.un.org>

Traoré, I. (2023). " Discours sur la souveraineté nationale". Ouagadougou

Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). Réformes monétaires en Afrique de l'Ouest : Défis et opportunités, 2021, 98 p. Disponible sur : <https://www.uemoa.int> (consulté le 5 février 2025).

### **Vidéographie :**

France 24, (Janvier, 2025). REPLAY - Discours d'Emmanuel Macron à la conférence des ambassadeurs de France. YouTube. [Vidéo]. France 24. <https://www.youtube.com/watch?v=FedhcsxOLQ8>



Image n°18 : Un enfant sur la terre fissurée au barrage d'al-Massira dans le village d'Ouled Essi Masseoud, à environ 140 kilomètres au sud de Casablanca, le 8 août 2022. © AFP / Fadel Senna

Le Maroc est l'un des pays les plus pauvres en eau du monde (CCDR, 2022). Le Roi Mohammed VI a déclaré, le 14 octobre 2022, que le pays traversait « la période de sécheresse la plus intense depuis plus de trois décennies ». Ainsi, le royaume du Maroc connaîtra cet été 2025, sa septième année de sécheresse consécutive, renforçant une situation hydrique précaire.

Le sujet de la crise hydrique au Maroc est déterminant pour ses relations internationales car il affecte profondément la balance commerciale du pays, sa sécurité alimentaire, et donc sa souveraineté nationale.

## LE MAROC : UNE PUISSANCE AGRICOLE ...

L'agriculture constitue un pilier fondamental du Maroc, tant sur le plan social qu'économique. Environ 40 % de sa population active dépend directement de ce secteur, qui représente à lui seul environ 13 % du PIB national. Le territoire marocain dispose d'une surface agricole estimée à 8,7 millions d'hectares cultivés, soit environ 12,25 % de la superficie totale du pays. L'agriculture pluviale y est prépondérante, occupant 80 % des terres cultivées.

Les exportations agricoles représentent environ 20 % du total des exportations du pays ainsi que le deuxième poste commercial, derrière les phosphates et dérivés, témoignant de la dépendance du Maroc à ce secteur pour son équilibre économique (Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, France, 2022).

La France, et plus largement l'Union européenne (UE), représentent d'importants partenaires commerciaux pour le Maroc. L'UE et le Maroc ont développé des accords commerciaux et des liens économiques étroits, facilités par le statut de partenaire clé dans plusieurs domaines.

La France est le deuxième partenaire commercial du Maroc, représentant 14 % des échanges, derrière l'Espagne, 18 % (Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, France, 2022). L'agriculture joue un rôle central dans cette relation économique. En 2021, les exportations agricoles et agroalimentaires marocaines vers la France ont atteint 1 228 millions d'euros (Douanes françaises), les tomates fraîches représentant plus d'un quart de cette somme. Ces dernières représentent, pour le Maroc, un véritable atout pour sa balance commerciale, en témoignent les étalages des primeurs européens.

Le pays est le troisième exportateur mondial de tomates, derrière le Mexique et les Pays-Bas, avec 425 000 tonnes exportées en 2024 (Agence ECOFIN). Toutefois, cette spécialisation agricole repose sur une consommation massive d'eau. La région de Souss, au sud du pays, connue pour être le maraîcher de l'Europe, abrite 20 000 hectares de serres où sont produites des cultures très gourmandes en eau, comme la tomate. Celle-ci représente l'un des principaux vecteurs d'exportation d'eau virtuelle, l'eau nécessaire à la production des biens exportés (Abdeslam Boudhar *et al*, Avril 2023). Or, depuis 2015, les précipitations sont quasi inexistantes dans cette région, provoquant un assèchement dramatique des ressources hydriques locales. En conséquence, les barrages sont à des niveaux critiques et ne peuvent plus alimenter l'irrigation agricole. La nappe phréatique de Chtouka, essentielle pour l'agriculture locale, subit une baisse alarmante de 4,5 mètres par an (Tnourji Hasna, novembre 2024), en raison de prélèvements excessifs effectués sans régulation depuis des années. Cette situation, au sud du pays, témoigne bien du défi auquel l'agriculture marocaine doit faire face.

## ... PERTURBÉE PAR UNE SITUATION HYDRIQUE ALARMANTE

Le Maroc se trouve dans une situation de stress hydrique <sup>1</sup>. La disponibilité en eau renouvelable au Maroc a chuté de manière alarmante, passant de 2 560 m<sup>3</sup> par habitant en 1960 à environ 620 m<sup>3</sup> en 2020 (Plan National pour l'Eau, Royaume du Maroc, 2021). Cette diminution s'explique par la baisse continue du volume des précipitations depuis 2010.

Historiquement, le Maroc est confronté à un problème hydrique structurel. La sécheresse est devenue une norme, notamment au cours des 40 dernières années, même si certaines années avant 1980 ont également été marquées par la sécheresse (voir figure 1). Depuis les années 1960, les experts alertent sur la surexploitation des nappes phréatiques, qui ne disposent plus du temps nécessaire pour se reconstituer.

**Figure 1** : Pluviométrie moyenne au Maroc et au Sahel entre 1820 et 2018.

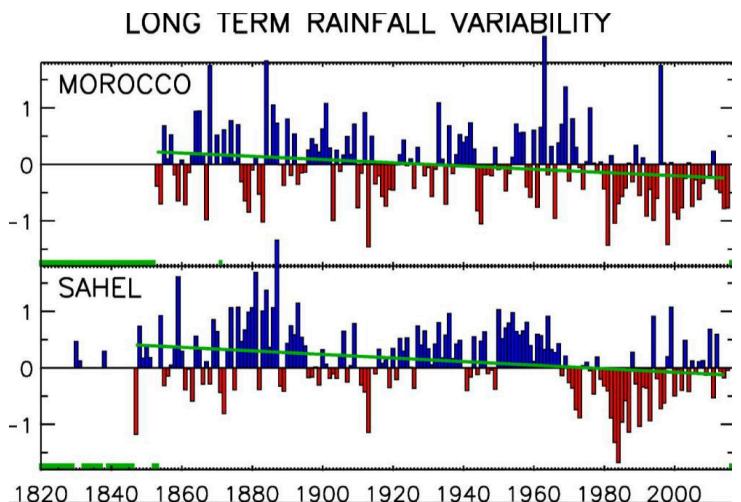


Figure n°5 : Nicholson *et al.* (2018), WOILLEZ, M.-N. (2019), "Revue de littérature sur le changement climatique au Maroc : observations, projections et impacts", Papiers de Recherche AFD, n° 2019-108, Juillet.

Cette raréfaction de l'eau met directement en péril la sécurité alimentaire du pays. De nombreux agriculteurs ne disposent plus de ressources suffisantes pour irriguer leurs cultures, faisant de l'eau un intrant essentiel et de plus en plus précieux.

Les performances du secteur agricole sont fortement corrélées aux régimes pluviométriques, ce qui accroît la volatilité de la production. De plus, les changements dans les régimes de précipitations constituent une source importante d'instabilité macroéconomique au Maroc (voir figure 2).

**Figure 2** : Superposition de la variation annuelle du PIB avec les variations de précipitations.

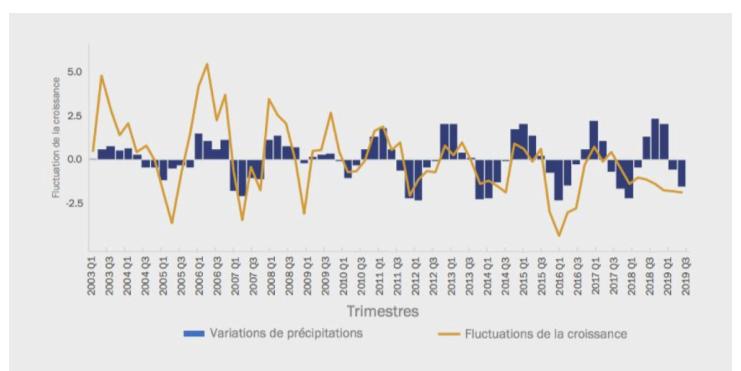


Figure n°6 : CCDR du Maroc – Note Technique : Pénurie d'eau et sécheresses

<sup>1</sup> Le stress hydrique est l'état dans lequel se trouve une région lorsque sa demande en eau dépasse ses ressources disponibles. On estime qu'une région est en stress hydrique lorsqu'elle passe sous la barre symbolique des 1000 m<sup>3</sup> d'eau douce par habitant sur une période d'un an.

La crise hydrique génère également des tensions sociales et économiques majeures. La faible disponibilité en eau entraîne une diminution des récoltes, augmentant ainsi le taux de chômage, estimé à 13 % des actifs en 2024 (Banque mondiale, 2024). L'agriculture étant le principal moyen de subsistance pour environ 13 millions de ruraux, toute détérioration de cet écosystème met en péril une part significative de la population marocaine.

## QUEL AVENIR POUR L'AGRICULTURE MAROCAINE ?

Les projections climatiques pour le Maroc à l'horizon 2050 sont inquiétantes, prévoyant une hausse des températures et une diminution des précipitations. Les ressources en eau ne dépendent pas uniquement des précipitations, mais aussi de la demande atmosphérique en raison de l'augmentation de l'évapotranspiration provoquée par la hausse des températures. Cette conjonction de facteurs conduit à une pression croissante sur les réserves en eau du pays.

Pour répondre à ce défi, l'État marocain a développé une stratégie infrastructurelle d'envergure et une certaine expertise en gestion de l'eau, en témoigne la présence de plus de 145 barrages sur le territoire (Ministère de l'équipement et de l'eau, Royaume du Maroc) représentant une capacité de stockage dépassant les 22 milliards de m<sup>3</sup>.

Dans son Plan Maroc Vert (PMV), présenté en 2008, l'État marocain a mis en place une stratégie phare visant à moderniser l'agriculture. Parmi ses réalisations majeures figure l'installation de systèmes de goutte-à-goutte subventionnés pour de nombreux agriculteurs.

La réponse à la problématique d'eau abordée en 2008, se trouve pleinement au centre du Plan National de l'Eau (PNE) pour la période 2020-2050. Ce dernier est ambitieux en termes de moyens avec notamment la construction de 20 nouveaux barrages. Toutefois, cette solution repose sur la disponibilité des précipitations et de la fonte des neiges pour remplir les réservoirs. Or, avec les projections actuelles de réduction des pluies, ces infrastructures risquent de se retrouver sous-exploitées. En 2015 le taux de remplissage des barrages marocains était de 80 %.

En 2024, ce même taux est de 24 % (Direction Générale de l'Hydraulique, Royaume du Maroc). La question se pose donc : est-il pertinent de multiplier les barrages si les apports hydriques sont de plus en plus rares ?

Face à la raréfaction des ressources en eau douce, le Maroc mise aussi sur le dessalement dans son PNE. Des stations comme celles de Douira ou de Sidi Rahal, qui devrait être opérationnelle pour 2026, permettent d'assurer une partie des besoins en eau potable et agricole. Cependant, cette technologie présente plusieurs limites : son coût énergétique élevé, le prix prohibitif de l'eau dessalée pour les agriculteurs, et des impacts environnementaux liés à la salinité résiduelle. Seules les grandes exploitations agricoles peuvent se permettre d'utiliser cette ressource, ce qui risque d'accentuer les inégalités dans le secteur agricole. La grande majorité des cultures ne peuvent pas valoriser une eau cinq à dix fois plus chère.

Plus largement, une réflexion sur les modèles agricoles s'impose. Le Maroc, en tant que pays aride, peut-il réellement prétendre à un rôle de puissance exportatrice agricole ? Si des opportunités existent, notamment grâce à une main-d'œuvre compétitive et certains avantages comparatifs par rapport à l'Europe, la priorité ne peut être exclusivement tournée vers l'exportation au détriment des besoins de la population. L'enjeu est de concilier production agricole et sécurité alimentaire nationale.

## CONCLUSION

Cette raréfaction de l'eau met directement en péril la sécurité alimentaire du pays. L'aggravation de la sécheresse accentue les vulnérabilités des zones rurales, impactant à la fois la stabilité macroéconomique et la sécurité alimentaire. Les exportations agricoles, qui occupent une place centrale dans l'économie du pays, sont elles aussi menacées, notamment la production de tomates, largement exportées.

La priorité doit être la recherche d'équilibre entre production industrielle destinée à l'exportation et une agriculture plus locale, au service de la population marocaine, intégrant les problématiques d'eau. Ce dilemme est d'autant plus complexe et urgent au vu de la crise hydrique que subit le pays et de l'importance du secteur agricole dans le PIB national.

## BIBLIOGRAPHIE

### Articles scientifiques :

Boudhar, A., Boudhar, S., Oudgou, M., & Ibourk, A. (2023). Assessment of Virtual Water Flows in Morocco's Foreign Trade of Crop Products. *Resources*, 12(4), 49. <https://doi.org/10.3390/resources12040049>

Filahi, S., Tramblay, Y., Mouhir, L., & Paula Diaconescu, E. (2017). Projected changes in temperature and precipitation indices in Morocco from high-resolution regional climate models.

[https://www.researchgate.net/publication/317014075\\_Projected\\_changes\\_in\\_temperature\\_and\\_precipitation\\_indices\\_in\\_Morocco\\_from\\_high-resolution Regional\\_climate\\_models](https://www.researchgate.net/publication/317014075_Projected_changes_in_temperature_and_precipitation_indices_in_Morocco_from_high-resolution Regional_climate_models)

Revue de littérature sur le changement climatique au Maroc : observations, projections et impacts. (2019, juillet). AFD - Agence Française de Développement. <https://www.afd.fr/fr/ressources/revue-de-litterature-sur-le-changement-climatique-au-maroc-observations-projections-et-impacts>

Tnourji, H. (2024). La surexploitation agricole de la nappe phréatique de Chtouka (Centre ouest du Maroc) : Aspects et impacts. <https://revues.imist.ma/index.php/EGSM/article/view/52288>

### Rapports :

Bank of Africa. (2023). Vers l'efficience hydrique au sein des entreprises marocaines. [https://www.ir-bankofafrica.ma/sites/default/files/2023-03/BOA\\_REX\\_Capbleu.pdf](https://www.ir-bankofafrica.ma/sites/default/files/2023-03/BOA_REX_Capbleu.pdf)

CCDR du Maroc. (2021). Note technique : pénurie d'eau et sécheresses : Rapport climat et développement. <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099052223171010874/pdf/P177376089c18001f08b5c09e715216fca3.pdf>

Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, France. (2022). LES POLITIQUES AGRICOLES à TRAVERS LE MONDE : MAROC. [https://agriculture.gouv.fr/sites/default/files/2206\\_ResinterMaroc\\_FCH.pdf](https://agriculture.gouv.fr/sites/default/files/2206_ResinterMaroc_FCH.pdf)

### Sitographie :

Diplomatique, M. (2024, 5 novembre). Les exportations marocaines ont maintenu leur courbe ascendante avec 331 MMDH à fin septembre 2024. Maroc Diplomatique. <https://maroc-diplomatique.net/les-exportations-marocaines-ont-maintenu-leur-courbe-ascendante-avec-331-mmdh-a-fin-septembre-2024/>

Du Trésor, D. G. (s. d.). Profil du commerce extérieur du Maroc - MAROC | Direction générale du Trésor. <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/MA/profil-du-commerce-exterieur-du-maroc>

Hantati, K. B. E. (s. d.). Exportations agricoles : le Maroc s'impose sur le marché mondial. La Vie Éco. <https://www.lavieeco.com/affaires/exportations-agricoles-le-maroc-simpose-sur-le-marche-mondial/>

Morocco - Agricultural sector. (2024, 1 janvier). International Trade Administration | Trade.gov. <https://www.trade.gov/country-commercial-guides/morocco-agricultural-sector>

Rabih, H. (2024, 25 septembre). Agriculture au Maroc en 2024 : Les chiffres clés. Morocco business. <https://www.moroccobusiness.fr/post/agriculture-maroc-2024>

**Vidéographie :**

Élysée. (2024, 30 octobre). Visite d'État au Maroc : rencontre sur la sécurité alimentaire et l'agriculture durable en Afrique. [Vidéo]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=Nfliqj2y5w0>

Le Monde Afrique. (2024, juin 22). Comment le Maroc exporte, via ses tomates, l'eau dont il va bientôt manquer : [Vidéo]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=xg8onl4qpL4>

Le Monde Afrique. (2024, septembre 26). Maroc : pourquoi les 20 nouveaux barrages ne sauveront pas le pays de la sécheresse [Vidéo]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=zJKwqnJQZCA>

# LA COOPÉRATION FRANCE-ANGLETERRE SUR LA ROUTE MIGRATOIRE TRANSMANCHE : LES DROITS HUMAINS MIS À L'ÉCHEC

RÉDIGÉ PAR JULIE POUZOL



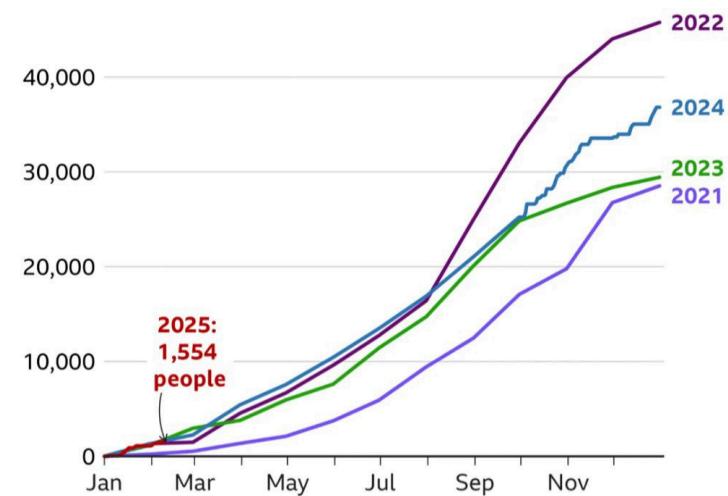
Image n°19 : Des migrants sur un bateau gonflable tentent de traverser la Manche pour atteindre la Grande-Bretagne sur la plage des Dunnes de la Slack à Wimereux en France. © Reuters

Si la traversée de la Manche est loin d'être sans risque, de nombreux migrants en situation irrégulière tentent néanmoins de rejoindre le Royaume-Uni depuis quelques décennies. Perçue comme une terre d'asile, un espace rêvé, il est idéalisé depuis les années 1990 en raison de son fort taux d'employabilité, facilité d'un contrôle moins strict de la part des autorités. Chaque année de plus en plus de migrants tentent la traversée au péril de leur vie malgré les mesures répressives et dissuasives mises en place par les gouvernements français et britanniques.

## LES TRAVERSÉES DES DERNIÈRES ANNÉES EN QUELQUES CHIFFRES

En 2024, c'est 36 816 personnes qui ont débarqué sur les plages du Royaume-Uni après une dangereuse traversée depuis les côtes françaises, soit 25 % de plus qu'en 2023 malgré la volonté affichée du gouvernement britannique de freiner l'immigration illégale. Ce chiffre reste tout de même en dessous du record atteint en 2022 avec 45 774 arrivées qui avait donné lieu à de nouveaux accords entre les deux pays afin de mieux réguler et réduire les traversées illégales (Infomigrants, 2025).

Selon la préfecture du Pas-de-Calais, au moins 5 800 personnes ont été secourues en mer en 2024 côté français, et plus de 870 tentatives de traversée ont été empêchées par les forces de l'ordre déployées sur le littoral (Infomigrants, 2025). Résultat : les décès survenus sur cette route migratoire n'ont jamais été aussi nombreux.



Note: Data to 30 September 2024 is monthly totals, more recent figures are daily  
Source: Home Office/Ministry of Defence

BBC

Figure n°7 : Personnes traversant la Manche en bateau : total cumulé des personnes détectées par année. © BBC, Home Office/Ministry of Defence.

D'après l'Organisation internationale pour les migrations (O.I.M), cette année au moins 78 migrants sont morts, faisant de 2024 l'année la plus meurtrière sur cette voie migratoire. De plus, ils indiquent qu'au moins 225 migrants ont perdu la vie en tentant de traverser la frontière depuis 2018 (BBC, 2025). Ces chiffres restent cependant à nuancer car les morts comptabilisés sont uniquement les corps retrouvés, le nombre de disparus est plus élevé.

Du 1er janvier 2025 au 10 février 2025, 1554 personnes ont traversé la Manche (BBC, 2025).

## LA TRAVERSÉE DE LA MANCHE, UNE NOUVELLE VOIE MIGRATOIRE DANGEREUSE

Comme nous l'explique Sophie Djigo dans son ouvrage *Aux frontières de la démocratie: de Calais à Londres sur les traces des migrants*, lorsque leur demande d'asile est refusée en France ou en Belgique, l'objectif premier devient alors l'Angleterre. Le pays est réputé pour accorder plus facilement le statut de réfugié et parce qu'il n'applique pas les accords de Dublin qui prévalent dans l'espace Schengen (Djigo, 2019, p.132). Le Règlement Dublin stipule qu'un seul État est responsable de l'examen d'une demande d'asile si le demandeur circule ou se déplace d'un État vers un autre. La demande est donc généralement effectuée dans le premier pays où le migrant arrive. Ainsi les pays du sud de l'Europe ont vu les demandes d'asiles croître à une vitesse ahurissante, étant les premiers points d'entrée de nombreux migrants qui empruntent les routes de la Méditerranée.

Jusqu'à récemment, les migrants tentaient de franchir illégalement la frontière maritime à bord de camions empruntant le tunnel, ou de ferries naviguant vers l'Angleterre. Cherchant à s'introduire dans les remorques des camions afin de passer les douanes, peu de migrants sont parvenus à passer de l'autre côté de la Manche en raison des contrôles aux frontières.

Suite à de nombreuses politiques de plus en plus sécuritaires de la part des gouvernements français et britanniques, le port de Calais et le tunnel sous la Manche ont été couverts de barbelés et de dispositifs de surveillance, n'ayant pour effet que de pousser les migrants à tenter la traversée de la Manche en bateau pneumatique, les « small boats » (Turbout).

En 2020, la pandémie de Covid-19 a eu pour impact de diminuer et de ralentir les activités du port et du tunnel.

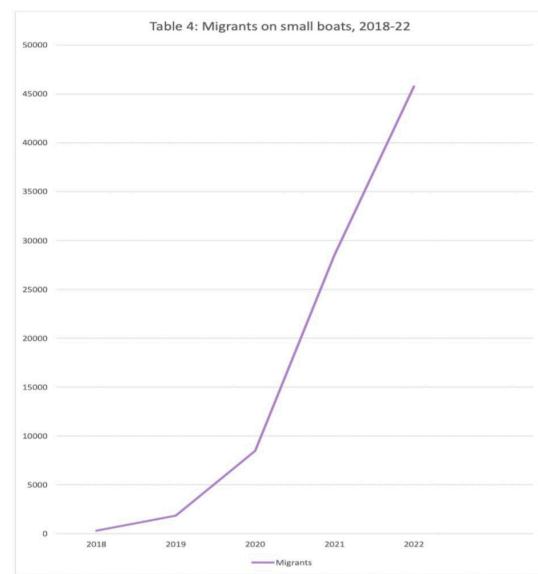


Figure n°8 : Migrants sur des « small boats », 2018-22. © Thom Brooks

Cette année a marqué un tournant dans l'histoire des migrations sur la Côte d'Opale (Montreuil, Boulogne-sur-Mer, Calais, Gravelines), puisque les migrants ont commencé à se tourner vers des embarcations de plus en plus précaires pour rejoindre l'Angleterre (Tisserand, 2024). Ce nouveau mode d'opération procède d'une stratégie de contournement du processus de sécurisation (Balzacq, 2018) mentionné ci-dessus.

## LES ACCORDS BILATÉRAUX FRANCE-ANGLETERRE : LA FRANCE DÉFAVORISÉE

Officiellement, la signature du traité du Touquet entre Paris et Londres en 2003 instaurait une cogestion de leur frontière maritime. Mais dans les faits, la France - pays de départ des migrants vers l'Angleterre - est la seule à intervenir. Selon la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), ces accords ont conduit à faire de la France « le bras policier » de la politique migratoire britannique. En vingt ans, le littoral du nord de la France s'est doté de nombreux outils de surveillance pour empêcher les traversées et les points de fixation (Proposition de résolution n° 2398, Assemblée Nationale). Les accords du Touquet se traduisent souvent de la façon suivante : un migrant ayant traversé illégalement la Manche au départ d'un port ou d'une plage française est intercepté par les autorités britanniques à son arrivée sur l'île.

Refusé lors de son entrée sur le territoire, il est automatiquement reconduit vers son pays de départ, c'est-à-dire, la France.

En 2022, un nouvel accord a été signé entre les autorités françaises et britanniques afin d'augmenter les efforts pour empêcher les migrants illégaux de traverser et d'arriver sur les côtes anglaises. Londres s'est engagé à verser près de 72,2 millions d'euros, et de leur côté, les autorités françaises se sont engagées à augmenter de 40 % les effectifs de policiers et de gendarmes de patrouille sur la côte de la Manche (Azemar, 2022). L'accord fait suite à l'annonce par le ministère de la défense britannique d'un nombre inégalé de migrants ayant traversé la Manche depuis le début de l'année 2022, comme mentionné plus haut. Le premier objectif étant de déployer des ressources technologiques et humaines, dont des drones, sur le littoral français pour mieux détecter, surveiller et intercepter les bateaux. L'accord prévoyait aussi le financement de chiens de détection dans les ports et l'installation de caméras de surveillance aux principaux points de passage frontaliers le long du littoral. Des centres d'accueil pour migrants devraient aussi être créés dans le sud de la France pour dissuader les exilés empruntant la Méditerranée de remonter jusqu'à Calais, et leur proposer des alternatives sûres.

## **ENTRE ACCORDS BILATÉRAUX ET RÉPRESSION : DES STRATÉGIES MISES EN PLACE AFIN DE DISSUADER LES MIGRANTS DE TRAVERSER**

Un accord avait également été passé entre le Royaume-Uni et le Rwanda en avril 2024. Celui-ci devait permettre d'expulser vers le Rwanda les migrants arrivés illégalement au Royaume-Uni. Dénoncé par de nombreuses instances et organisations non gouvernementales (ONG) comme étant une violation des droits humains, le texte prévoyait que les demandeurs d'asile effectuent leurs démarches depuis Kigali. Les demandeurs acceptés pourraient rester sur place, mais sans possibilité de retour au Royaume-Uni, l'objectif étant de dissuader toute arrivée illégale sur le territoire britannique (Becel, 2024).

Cette loi fut abrogée par le Premier ministre britannique Keir Starmer en juillet 2024, mettant ainsi fin à la politique d'expulsion des migrants. D'autres manières de dissuasion, plus violentes dans les faits, ont également été utilisées par les autorités. À la suite du démantèlement de la « new jungle <sup>1</sup> » calaisienne en 2016 et afin d'éviter la reformation d'un habitat non ordinaire, l'État français et la municipalité de Calais ont décidé d'appliquer une politique dite du « zéro point de fixation », qui se traduit par une expulsion policière des exilés tous les deux jours (Tisserand, 2024).

La gestion de la mobilité migratoire par l'État se concrétise par un renforcement de la dissuasion à terre afin d'empêcher l'embarquement des migrants en mer, où prime le droit maritime. Or, l'obligation de porter assistance aux exilés est inscrite dans le droit international. La non-assistance à personne en danger est pénalement répréhensible en France et porter secours à autrui en mer est un devoir établi par différents accords internationaux (Tisserand, 2024). Début 2024, *Le Monde* et ses partenaires de *Lighthouse Reports*, de *The Observer* et du *Der Spiegel* ont documenté des techniques agressives de refoulement par des gendarmes et policiers, effectuant des manœuvres dangereuses autour des embarcations et transformant l'action d'assistance en action d'interception. Officiellement, la police a interdiction formelle d'intercepter en mer les embarcations de migrants qui tentent de traverser la Manche (Pascual et al., 2024).

L'intensification des activités policières visant à démanteler la chaîne d'approvisionnement des bateaux et des moteurs ainsi qu'à empêcher la mise à l'eau des embarcations, conséquence de l'accord franco-britannique de 2023, a conduit à ce que les départs aient lieu dans des embarcations plus chargées. Celles-ci transportent désormais entre 70 et 80 personnes à bord, augmentant considérablement les risques encourus par les personnes exilées (*France Terre D'Asile*, 2024). La surveillance accrue du littoral a pour effet de pousser les personnes migrantes vers des réseaux de passeurs et des moyens de traversée toujours plus dangereux. Les traversées coûtent cher, le comité « Home Affairs Select » a constaté que le coût était en moyenne de 4 000 livres, certaines s'élevant à hauteur de 13 000 livres (Brooks, 2023, 37).

<sup>1</sup> Le terme *Jungle* fait référence aux installations précaires, bidonvilles et camps de migrants et de réfugiés sur l'ensemble de l'agglomération calaisienne aux abords de l'entrée française du tunnel sous la Manche et de la zone portuaire de Calais. Détruits et démantelés régulièrement par les forces de l'ordre sans jamais complètement parvenir à les résorber, la « new jungle » fait référence aux camps de 2015-2016.

« On ne laisse pas simplement mourir, faute de couverture : on prend la couverture ». C'est ainsi que l'écrit Sophie Djigo dans son livre. Les agents obéissent à une consigne qui rejoint une ligne politique d'élimination systématique de la présence des migrants à Calais. Elle recueille le témoignage d'Abiy qui lui explique que « chaque semaine, la police vient trois ou quatre fois pour nous prendre nos sacs de couchage (...) ils viennent juste quand tu n'es pas là pour piquer tes affaires. (...) Quand on est en train de dormir, vers 3h (...) ils nous arrosent de spray pour nous dégager, ils nous coursent pour nous arrêter » (Djigo, 2019, p. 94). De nombreuses violences policières à l'égard des personnes exilées sont enregistrées par des ONG travaillant sur place comme *Utopia 56* et *Human Rights Observers*. La stratégie est de faire disparaître les migrants en faisant de la zone frontière une zone de dénuement absolue, où il est impossible de survivre (Djigo, 2019, 95).

## CONCLUSION

Ainsi la zone maritime de la Manche est une zone complexe, prisée des exilés, qui tenteront par tous les moyens et au péril de leur vie de la traverser dans l'espoir de rejoindre l'Angleterre. Les deux États, par de nombreux accords bilatéraux et par des techniques répressives, cherchent à les repousser. Or, leur politique de refoulement et de dissuasion entraîne une hausse massive des traversées illégales dans des bateaux pneumatiques surchargés, exposant les migrants à un risque mortel.

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrage :

Djigo, S. (2019). *Aux frontières de la démocratie de Calais à Londres sur les traces des migrants*. Lormont : Le Bord de L'eau éditions.

### Articles scientifiques :

Balzacq, T. (2018). Théories de la sécurisation, 1989-2018 , Études internationales, 49(1), 7-24. <https://doi.org/10.7202/1050542ar>

Brooks, T. (9 février 2023). Sea Change on Border Control: A Strategy for Reducing Small Boat Crossings in the English Channel. <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.4351994>

Tisserand, C. (28 novembre 2024). "Secourir les exilés dans la Manche : mobilisation, adaptations et disparités des moyens terre/mer de la sécurité civile à la frontière". Anthropologie & Santé, 29. DOI: <https://doi.org/10.4000/12s9a>

### Résolution gouvernementale :

Assemblée nationale. (25 mars 2025). Proposition de résolution, n° 2398, 16e législature. [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16b2398\\_proposition-resolution](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16b2398_proposition-resolution)

## **Sitographie :**

Becel, R. A. (23 avril 2024). Immigration : que contient l'accord voté au Royaume-Uni pour expulser les demandeurs d'asile vers le Rwanda ? - Public Sénat. Public Sénat. <https://www.publicsenat.fr/actualites/international/immigration-que-contient-laccord-vote-au-royaume-uni-pour-expulser-les-demandeurs-dasile-vers-le-rwanda>

La Manche, une frontière toujours plus dangereuse pour les personnes exilées. (2024). France Terre D'asile. <https://www.france-terre-asile.org/actualites/actualites-choisies/la-manche-une-frontiere-toujours-plus-dangereuse-pour-les-personnes-exilees>

Royaume-Uni : près de 37 000 migrants ont traversé la Manche en 2024. (2 janvier 2025). InfoMigrants. <https://www.infomigrants.net/fr/post/62009/royaumeuni--pres-de-37-000-migrants-ont-traverse-la-manche-en-2024>

Turbout, F (n.d) Traversées irrégulières : La Manche, une nouvelle Méditerranée. Atlas Transmanche. <https://atlas-transmanche.certic.unicaen.fr/fr/page-533.html>

## **Articles de presse :**

Azemard, S. (14 novembre 2022). *Migrants dans la Manche : un nouvel accord entre Paris et Londres pour lutter contre les traversées illégales*. Lejdd.fr. <https://www.lejdd.fr/societe/migrants-dans-la-manche-un-nouvel-accord-entre-paris-et-londres-pour-lutter-contre-les-traversees-illegales-129548>

*How many people cross the Channel in small boats and how many claim asylum?* (12 février 2025). BBC News. <https://www.bbc.com/news/uk-53699511>

Pascual, J., Statius, T., Cellule Enquête vidéo, & Bulman, M. (2024, March 23). *Dans la Manche, les techniques agressives de la police pour empêcher les traversées de migrants*. Le Monde. [http://www.lemonde.fr/societe/article/2024/03/23/dans-la-manche-les-techniques-agressives-de-la-police-pour-empecher-les-traversees-de-migrants\\_6223777\\_3224.html](http://www.lemonde.fr/societe/article/2024/03/23/dans-la-manche-les-techniques-agressives-de-la-police-pour-empecher-les-traversees-de-migrants_6223777_3224.html)

# ENTRE COOPÉRATION ET TENSIONS : LES RELATIONS COMPLEXES ENTRE LE TIMOR-LESTE ET L'AUSTRALIE

RÉDIGÉ PAR ALICE LORSIN



Image n°20 : José Ramos-Horta (à gauche), président du Timor oriental, et Anthony Albanese (à droite), Premier ministre d'Australie, lors d'une rencontre bilatérale à Canberra, en 2022. © *The Guardian*

Le Timor-Leste, ou Timor oriental, est un pays d'Asie du Sud-Est. La partie orientale de l'île fut une colonie portugaise pendant près de trois siècles. L'autre partie de l'île, le Timor occidental, est toujours sous souveraineté indonésienne. Le Timor oriental est séparé de l'Australie par la mer Timor. Les relations entre les deux pays ont été assez complexes. En effet, durant la Seconde Guerre mondiale, l'Australie souhaitait faire du Timor oriental un bastion défensif contre l'expansionnisme japonais. Malgré cela, l'armée japonaise est parvenue à envahir la zone orientale de l'île en février 1942. Néanmoins, l'Australie soutiendra les volontés indépendantistes du Timor oriental à la fin des années 1990. En 1999, un référendum concernant l'indépendance est organisé. Suite au résultat, le Timor-Leste fait sécession et réclame son indépendance auprès de Jakarta. S'ensuit alors une période de troubles, mais le pays accède finalement à l'indépendance en 2002. Paul Daley, pour *The Guardian*, rappelle que « Les histoires australienne et indonésienne de l'oppression des indigènes ici et dans ce qui est aujourd'hui le Timor-Oriental forment un parallèle profondément similaire ». Par ailleurs, les relations sont restées complexes de par la présence d'immenses réserves de gaz et de pétrole dans la mer Timor.

Après différents accords, ces gisements ont longtemps été exploités au profit de l'Australie. Cette richesse étant essentielle pour le Timor oriental, un nouveau partenariat a été établi et de nouvelles frontières définies. Ce constat nous amène à nous questionner sur la manière dont les relations entre le Timor-Leste et l'Australie, marquées par une coopération historique et des tensions persistantes autour des ressources, évoluent face aux nouveaux enjeux géopolitiques et économiques.



Figure n°9 : Carte de la localisation du Timor Orientale dans le monde. © Wikipedia

L'analyse de cette relation met en lumière l'importance de l'intervention australienne dans l'indépendance du Timor-Leste et l'aide apportée depuis. Cependant, des tensions ont émergé autour des frontières maritimes et du partage des ressources, malgré des accords récents. Enfin, les défis géopolitiques actuels et les choix économiques futurs dessinent les nouvelles perspectives de cette coopération fragile.

## LE DÉBUT D'UNE RELATION HISTORIQUE MARQUÉE PAR LES INSTABILITÉS

Ainsi, lors de la Seconde Guerre mondiale, des troupes australiennes furent envoyées au Timor oriental suite à l'attaque de *Pearl Harbor*. En réaction, le Japon envahit le Timor oriental en envoyant 20 000 combattants en février 1942. La population timoraise ayant soutenu les troupes australiennes fut fortement réprimée : 8 à 14 % de la population fut tuée (entre 40 000 et 70 000 personnes pour une population de 500 000 habitants). Deux décennies plus tard se produit la révolution des « Œillets ». Trois solutions se posent pour l'avenir du Timor oriental : s'associer au Portugal, être intégré à l'Indonésie ou engager un processus d'indépendance. À cette période, un mouvement indépendantiste proche de l'idéologie<sup>1</sup> communiste, le Fretilin (Front révolutionnaire pour l'indépendance du Timor Est), gagne en influence et souhaiterait prendre le pouvoir. Le mouvement appelle à une insurrection armée duquel s'ensuit une guerre civile. Celle-ci durera trois semaines de par le manque d'action du gouverneur portugais de Dili. Elle cause la mort de 2 à 3 000 personnes et 5 000 autres quittent le Timor occidental pour se réfugier à Darwin (Australie). Le Fretilin finit par contrôler la majorité du territoire, et proclame le 28 novembre 1975, la République démocratique du Timor oriental. Le dictateur indonésien Suharto craint alors la naissance d'un État communiste à sa frontière et, de ce fait, décide d'envahir et d'annexer son voisin.

En 1976, le Timor devient la 27<sup>e</sup> province de l'Indonésie, malgré une consultation dont la légalité n'a jamais été reconnue. Sur place, une résistance s'est organisée en une véritable guérilla face à cette occupation. L'Australie craint alors la naissance chez ses voisins d'un nouveau pôle d'instabilité en cette période de Guerre froide. De leur côté, les Américains craignent une nouvelle crise de Cuba. Les deux résolutions de l'ONU quant au retrait des forces indonésiennes n'auront pas de suite. L'Indonésie se concentrerait, en tant que leader de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), à renforcer sa politique étrangère. Ses membres ne réagirent donc pas à l'annexion du Timor oriental. Pendant 25 ans, le Timor fut marqué par une politique « d'indonésianisation » du territoire à laquelle un mouvement de résistance s'opposa. Cette résistance fut réprimée, mais pas tôt.

Vers la fin des années 1990, le Timor oriental subit de nombreux bouleversements provoqués notamment par la chute du bloc soviétique et la crise économique de 1997. Cette crise a fortement été ressentie par l'Indonésie. Les nations du monde ont vu une dévaluation de leur monnaie en moyenne de 40 %, mais pour l'Indonésie, elle fut de 80 %. Le régime de Suharto en a considérablement été impacté. Son vice-président, Jusuf Habibie, le dépose en promettant une évolution démocratique du régime. Ces crises économiques et politiques ont permis à la résistance timoraise de se frayer un passage sur la scène internationale. En janvier 1999, le nouveau président Habibie propose d'accorder au Timor oriental son indépendance à condition d'un refus par référendum d'une autonomie élargie soumise. Malgré un arbitrage international accepté par le gouvernement indonésien, des milices intimident les populations locales sur place. Pourtant, l'indépendance est votée à plus de 78 % le 30 août 1999. Les milices s'emparent de Dili, mènent la chasse aux indépendantistes, provoquant des milliers de morts. Le gouvernement en place à Jakarta est incapable d'arrêter les violences malgré une loi martiale. S'ensuit donc une crise timoraise pendant près d'un mois. Les dirigeants indonésiens ont dû se résigner à accepter l'envoi d'une Force internationale d'interposition (*Interfet ou Standing for International Force for East Timor*), sous commandement australien.

<sup>1</sup> Révolution des Œillets (*Revolução dos Cravos* en portugais) : surnommée le 25 avril, cette révolution désigne les événements d'avril 1974 qui ont provoqué la chute de la dictature salazariste dominant le Portugal depuis 1933.

# DES TENSIONS AUTOUR DES FRONTIÈRES ET DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES



Image n°21 : Le Premier ministre australien John Howard, au centre, sort d'un hélicoptère sous le regard du commandant de l'Interfet Peter Cosgrove, à gauche, à Batugade, au Timor oriental, le

28 novembre. © *The Sydney Morning Herald/Fairfax Herald*

Si l'intervention australienne en 1999 a permis le scrutin du 20 mai 2002, octroyant au Timor occidental son indépendance, le pays est resté instable. En 2003, le Timor oriental était le pays le plus pauvre de la planète. Depuis plusieurs années, l'Australie lui apporte une assistance économique significative. Canberra est un partenaire majeur de Dili, fournissant une aide annuelle comprise entre 70 et 90 millions de dollars américains, selon Christine Cabasset et Marguerite Cogné. L'Australie a également soutenu le Timor-Leste à travers plusieurs opérations de maintien de la paix. De 2002 à 2005, l'opération Citadelle a déployé 3 200 militaires pour aider à la sécurité et à la formation de la police du pays. Par la suite, l'opération Chiron (2005-2006), l'opération Tower (2006-2012) et l'opération Astute (2006-2013), menée par l'Australie, avaient pour but de restaurer l'ordre après des crises internes, d'assurer la paix et d'accompagner le développement du pays.

La délimitation des frontières maritimes et la question des hydrocarbures constituent un point de tension majeur dans les relations entre les deux pays. Un traité initial de délimitation du fond des mers avait été conclu le 9 octobre 1972 entre les gouvernements australien et indonésien sans pour autant inclure la zone du Timor oriental.

Ainsi, un nouveau traité entre les États australiens et timorais fut conclu le 11 décembre 1989, créant une zone de coopération dans les eaux séparant les deux îles. Ce dernier devait partager à parts égales les ressources naturelles de la zone qui devait être conjointement exploitée. Le 14 mars 1997 fut conclu le traité de Perth, délimitant les zones économiques exclusives (ZEE), suivant une ligne médiane entre les deux pays. Si ce traité n'est jamais entré en vigueur, ses dispositions ont été respectées par l'Australie et l'Indonésie. De même, l'administration internationale du Timor oriental, administrant le territoire depuis 1999, poursuivait également son application. Cependant, le 5 juillet 2001, elle négocie un protocole d'accord créant une zone d'exploitation pétrolière (ZEP) conjointe. Celle-ci correspond à la zone créée en 1989, à la différence que les revenus prennent désormais les proportions suivantes : 90 % pour le Timor-Leste et 10 % pour l'Australie.

Malgré tout, en 2002, après sa prise d'indépendance officielle, le nouvel État rétablit la délimitation maritime issue de 1972. Un nouveau traité est signé, reprenant le contenu du protocole d'accord de 2001, qui abordait notamment les problématiques liées à l'exploitation des ressources et les revenus générés par ces activités. Et pourtant, un gisement spécifique provoque des tensions entre les deux pays. Ce nouveau traité considère que seuls 21,1 % du gisement Greater Sunrise sont dans la ZEP conjointe et qu'ainsi, les 79,9 % restants reviennent exclusivement à l'Australie. Pour résoudre ce problème, un nouvel accord est signé le 6 mars 2003, reprenant ce partage et précisant qu' « à la date du présent accord, l'Australie et le Timor oriental ont formulé des revendications maritimes et n'ont pas encore délimité leurs frontières maritimes, y compris dans une zone de la mer Timor où se trouve le Greater Sunrise ». Trois ans plus tard et après 2 ans de négociation, le 12 janvier 2006, les deux États insulaires parviennent à un traité d'accords maritimes en mer Timor (*Treaty between Australia and the Democratic Republic of Timor-Leste on Certain Maritime Arrangements in the Timor Sea – CMATS*). Celui-ci étend la durée du précédent pour 50 ans, en plus d'affirmer que les revenus générés par l'ensemble du gisement Greater Sunrise seront partagés à parts égales entre les deux États.

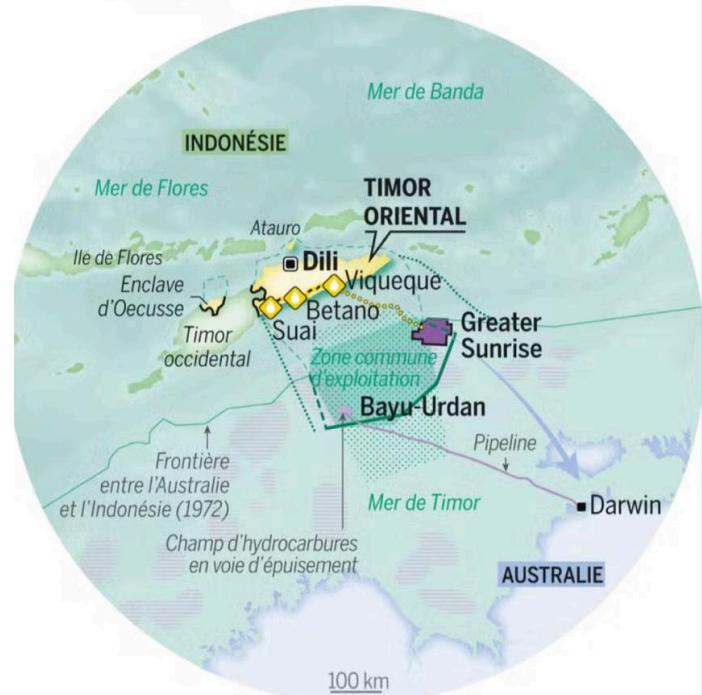
2 Accord entre le Gouvernement de l'Australie et le Gouvernement de la République démocratique de Timor-Leste concernant l'Utilisation des champs de Sunrise et de Troubadour, signé le 6 mars 2003 à Dili, RTNU, vol. 2483, p. 317 ; cité in Rapport, § 36.

# DÉGRADATION DES RELATIONS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La relation s'est dégradée en 2013 lorsque le Timor oriental a pris connaissance de faits d'espionnage australiens lors de la négociation du CMATS. Une procédure arbitrale visant à contester la validité de celui-ci a donc été mise en place. Le 17 décembre 2013, le Timor oriental saisit la Cour internationale de Justice à propos d'une saisie de données et de documents dans le bureau du conseiller juridique situé à Canberra dans le cadre de la première procédure. Une autre procédure fut mise en place le 15 septembre 2015, concernant également le traité de 2002, et un pipeline reliant le gisement de Bayu-Undan qui serait dans la ZEP australienne, ce que le Timor-Leste conteste. S'ensuivit une autre procédure de conciliation obligatoire déposée le 11 avril 2016 ayant pour but de parvenir à un accord afin de délimiter l'espace maritime au cœur du contentieux. Si l'Australie contestait cette dernière, cette contestation fut rejetée pour forcer les deux parties à parvenir à un accord. L'Australie s'est alors soumise à la procédure qui a eu lieu le 6 mars 2018.

Le Timor oriental et l'Australie sont parvenus à un accord sur leurs frontières maritimes dès l'été 2017. Le nouvel accord crée une limite maritime unique au sud de l'ancienne ZEP conjointe. Cependant, il y a une exception concernant le sud-ouest, où les droits de l'Indonésie sur la colonne d'eau pourraient être affectés. Concernant les frontières latérales, Dili a accepté de reprendre les clauses du traité sur les fonds de la mer de 1972. Elles relient donc les limites entre les zones maritimes de l'Indonésie et de l'Australie. La limite ouest délimite simplement les plateaux continentaux et suit la limite occidentale de la zone d'exploitation pétrolière commune. La limite orientale va de son côté concerner également le plateau continental mais divise le gisement *Greater Sunrise* en deux. Ces limites sont provisoires et pourraient être ajustées après un accord de délimitation entre l'Indonésie et le Timor-Leste en fonction de l'épuisement des gisements.

- Zone maritime riche en hydrocarbures
- Zone d'exploitation commune, définie par un premier traité, signé en 1989
- Timor Gap, zone restée sans souveraineté définie jusqu'en 2018
- Délimitations territoriales selon l'accord signé en mars 2018



- Champs de gaz dont l'exploitation commune est prévue par le traité de 2018
- Volonté australienne de traiter les hydrocarbures en Australie
- Projet de pipeline du Timor oriental pour que le traitement se fasse sur son sol
- Projet « Tasi Mane » de construction d'un complexe pétrochimique et d'une autoroute

Figure n°10 : Évolution des frontières et zones d'exploitation commune entre l'Australie et le Timor oriental. © Le Monde, 2019.

Dans le cas de *Greater Sunrise*, la conciliation n'a donné lieu à aucune réelle solution. Les deux parties se sont accordées sur une exploitation conjointe et sur le partage des revenus sur une base de 80 % pour le Timor-Leste et 20 % pour l'Australie dans le cadre d'une exploitation depuis la côte australienne ; et sur une base de 70 % en faveur du Timor-Leste et 30 % en faveur de l'Australie si la transformation du gaz est effectuée sur le territoire du Timor. Malgré les premières concessions, le Timor oriental n'était pas disposé à accepter le plan favorisant l'exploitation des ressources en Australie.

2 Accord entre le Gouvernement de l'Australie et le Gouvernement de la République démocratique de Timor-Leste concernant l'Utilisation des champs de Sunrise et de Troubadour, signé le 6 mars 2003 à Dili, RTNU, vol. 2483, p. 317 ; cité in Rapport, § 36.

Le pays reproche toujours à la *Joint Venture* de ne pas avoir suffisamment considéré la faisabilité d'une exploitation sur la côte timoraise. Cela pose donc l'absence d'un accord sur les modalités d'exploitation du gisement *Greater Sunrise*.

En septembre 2024, le président du Timor oriental, José Ramos-Horta, annonçait la signature d'un accord avec l'Australie sur l'exploitation du gisement Greater Sunrise, jugé crucial pour l'avenir économique du pays. Celui-ci devait être conclu d'ici novembre 2024. À ce jour (le 10 février 2025), le président timorais exhorte l'Australie à finaliser l'accord avant les prochaines élections fédérales et remet également en question son engagement au vu du manque de décision. Il révèle que le Timor oriental a accordé des droits d'exploitation minière à des entreprises australiennes tout en entamant la prospection de gaz à terre.

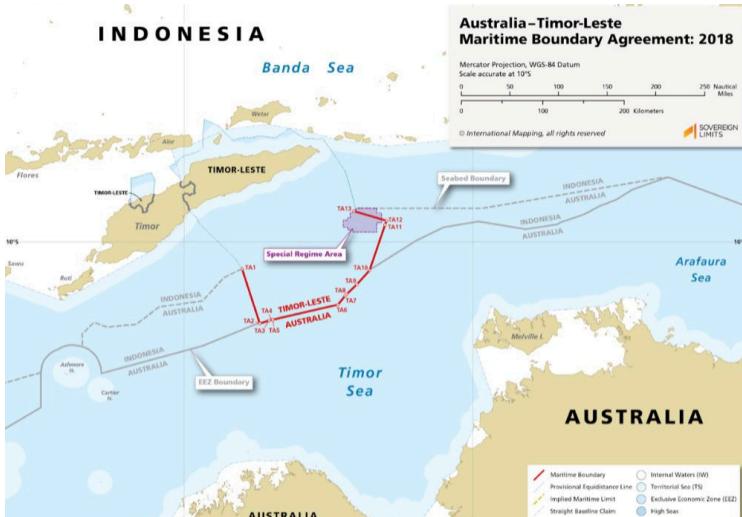


Figure n°11 : Carte de l'accord sur les frontières maritimes entre l'Australie et le Timor oriental. © *Sovereign Limits* (Base de données définitive des frontières internationales)

## CONCLUSION

Ainsi, les relations entre le Timor oriental et l'Australie ont connu une évolution tumultueuse et témoignent de la complexité des dynamiques géopolitiques dans la région Asie-Pacifique. Les deux pays partagent un passé marqué par une coopération historique ainsi qu'une assistance bienvenue de l'Australie dans l'accession à l'indépendance du Timor-Leste. Pour autant, les tensions autour de l'exploitation des ressources naturelles et des frontières maritimes mettent à l'épreuve cette relation depuis plus de 20 ans. Suite à différentes saisies de la Cour internationale de Justice et à la médiation, des accords récents ont abouti. Notamment celui de 2018, qui marque une volonté de rééquilibrage et de partenariat plus équitable, offrant au Timor oriental l'opportunité de consolider son développement économique. La réussite de cette médiation, bien que partiellement aboutie, démontre de l'importance du droit international.

Pour ce qui est des perspectives futures, le Timor oriental annonce officiellement sa préférence pour un partenariat avec l'Australie plutôt qu'avec la Chine pour l'exploitation du gisement *Greater Sunrise*. Cette annonce se fait au grand soulagement australien, ces derniers s'inquiétaient effectivement de l'expansion de l'influence chinoise dans la région. Ainsi, le Timor-Leste et l'Australie se trouvent à l'aune d'un partenariat stratégique durable, au service de leurs intérêts respectifs et de la stabilité régionale.

## BIBLIOGRAPHIE

## Ouvrages :

CABASSET Christine, 2018. « Les ZDC en mer de Timor, d'un espace de tensions à un compromis entre le Timor-Leste et l'Australie », dans Fau N. et Tréglodé B. de (dir.), Mers d'Asie du Sud-Est. Paris, CNRS éditions, p.195-227.

CABASSET Christine, COGNÉ Marguerite, « Timor-Leste ». *L'Asie du Sud-Est 2022 : bilan, enjeux et perspectives*, édité par Christine Cabasset et Jérôme Samuel, Institut de recherche sur l'Asie du Sud-Est contemporaine, 2022, p. 406-432 [<https://doi.org/10.4000/books.irasec.4737>]

HERMET Alexandre, "Affaire de la frontière maritime entre le Timor-Leste et l'Australie : rapport et recommandations de la Commission de conciliation", Annuaire Français de Droit International, numéro 64, pages 215-240, publié le 9 mai 2018 [[https://www.persee.fr/doc/afdi\\_0066-3085\\_2018\\_num\\_64\\_1\\_5221](https://www.persee.fr/doc/afdi_0066-3085_2018_num_64_1_5221)]

REDON Marie, "D'un nationalisme l'autre : la naissance de la République démocratique de Timor Leste face à l'émergence de l'Indonésie", Matériaux pour l'histoire de notre temps, 2007/4 N° 88, pages 60-68. DOI : 10.3917/mate.088.0009. [<https://shs.cairn.info/revue-materiaux-pour-l-histoire-de-notre-temps-2007-4-page-60?lang=fr>]

#### **Rapports de recherche & données :**

DVA (Department of Veterans' Affairs) (2024), "Australian peacekeepers in East Timor from 1999 to 2013, DVA Anzac Portal", Dernière mise à jour le 4 décembre 2024, [<https://anzacportal.dva.gov.au/wars-and-missions/peacekeeping/summaries/east-timor-1999-2013>]

DURAND Frédéric, « Timor, géohistoire des frontières stratifiées », Géoconfluences, juin 2020 [<https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/asie-du-sud-est/articles-scientifiques/timor-geohistoire-des-frontieres-stratifiees>]

#### **Articles de presse :**

COSTIL Mathilde, MALÉCOT Véronique, "Timor oriental, un territoire convoité", Le Monde, publié le 6 septembre 2019 [[https://www.lemonde.fr/international/article/2019/09/06/timor-oriental-un-territoire-convoite\\_5507291\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2019/09/06/timor-oriental-un-territoire-convoite_5507291_3210.html)]

DALEY Paul, "This article is more than 5 months old Australia helped bring peace to Timor-Leste – but that doesn't absolve it of a long appeasement of Indonesia", The Guardian, publié le 7 septembre 2024, [<https://www.theguardian.com/commentisfree/article/2024/sep/08/australia-timor-leste-military-operation-john-howard>]

LEFEBVRE Vincent P. "Démocratie au Timor Leste : du rêve à la réalité", Blogue sur l'Asie du Sud Est, Université de Montréal, publié le 23 juin 2017 [<https://redtac.org/asiedusuest/2017/06/23/democratie-au-timor-leste-du-reve-a-la-realite/?advancedsearch=1>]

TAÏX Caroline, "L'Australie et le Timor oriental renégocient leur frontière maritime", Le Monde, Publié le 10 janvier 2017 [[https://www.lemonde.fr/asia-pacifique/article/2017/01/10/l-australie-et-le-timor-oriental-renegocient-leur-frontiere-maritime\\_5060514\\_3216.html](https://www.lemonde.fr/asia-pacifique/article/2017/01/10/l-australie-et-le-timor-oriental-renegocient-leur-frontiere-maritime_5060514_3216.html)]

VARADHAN Sudarshan, "Exclusive: East Timor favours Australia over Chinese firms on major gas project, president says", Reuters, publié le 5 février 2025 [<https://www.reuters.com/business/energy/east-timor-favours-australia-over-chinese-firms-major-gas-project-president-says-2025-02-05>]

#### **Sitographie :**

ONU, "À l'ONU, l'Australie et Timor-Leste se mettent d'accord sur leur frontière maritime", Nations Unies, publié le 6 mars 2018, [<https://news.un.org/fr/story/2018/03/1007692>]

# Remerciements

Le bureau rapproché de l'AMRI de l'année universitaire 2021-2022 étant à l'initiative de ce projet mérite nos plus sincères remerciements. Nous remercions par ailleurs le bureau actuel, à savoir Margaux Thébault et Lilou Roy, toutes deux coprésidentes, Guillaume Frageul, notre trésorier, ainsi que notre secrétaire Pauline Fontaine pour leur soutien dans le maintien et le développement de cette revue.

Cette édition a été créée de toutes pièces par des étudiants engagés et motivés pour produire un travail sérieux et approfondi. C'est pourquoi nous souhaitons également remercier Jasmine Djennane, Julie Leroy, Ulysse Cordier, Kossi Yves Aziamado, Ndeye Aminata Ndiaye, Aboubacar Konate, Moucclin Mambone, Guillaume Frageul, Julie Pouzol et Alice Lorsin pour leurs articles de qualité.

Nous adressons un grand merci à Lou Garcia et Alexandre Delattre à qui nous devons tout le travail de mise en page et d'édition.

Enfin, nous tenons à remercier Juliette Schnoebelen et Manon Sobaga, responsables communication de l'AMRI, pour la gestion des réseaux et des publications de la revue.

Notre petite structure a nécessité un engagement important et répété de la part de toute l'équipe, qui témoigne de son implication et de sa volonté de vous proposer, chers lecteurs et chères lectrices, une lecture agréable et de qualité.

Ainsi nous tenons à remercier tout le monde pour le travail effectué, et nous vous donnons rendez-vous dans un mois pour notre prochaine édition !

**Rédacteurs en chef**  
**MARIN GUILLON VERNE & ROBIN YAHİ**